

## **Discussion budgétaire. Budget 2012.**

**M. le Bourgmestre.**- Je tiens à remercier mes collègues pour le travail effectué, ainsi que les différents services et départements qui nous ont aidés dans les décisions que nous avons prises.

Suite à la décision du Collège du 15 décembre 2011, il est proposé l'amendement suivant : « Réinscrire 800.000 euros du budget 2011 au budget 2012 pour relancer le marché toilettes non attribué en 2011 ».

Les chiffres que je vous présente aujourd'hui tiennent compte de cet amendement

### **1. Analyse synthétique du budget 2012**

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le budget 2012 qui a été validé par le Collège le 1er décembre 2011. Après approbation par le Conseil communal, ce budget sera transmis pour approbation à l'autorité de tutelle, qui devra se prononcer endéans 40 jours après envoi.

#### **Budget ordinaire**

Le budget ordinaire 2012 en dépenses s'élève à 676.694.131,66 €, contre un total de recettes s'élevant à 676.727.113,68 €. Cela correspond donc à un boni de 32.982,02 €. En 2011, après modifications budgétaires, le total des dépenses s'élevait à 661.270.969 €, soit une augmentation de celles-ci de 2,3 %. Compte tenu d'une inflation d'environ 1,8 %, de l'augmentation des charges de pensions de 1 % et d'une croissance de certaines dotations obligatoires, nous pouvons affirmer qu'un effort considérable a été consenti afin de maîtriser nos dépenses.

#### **Budget extraordinaire**

Au budget 2012, les dépenses du budget extraordinaire sont inscrites pour un montant total de 99.737.785 €. Les recettes prévues en subsides sont de 14.654.021 €, ce qui porte la charge nette du budget extraordinaire à 85.054.564 €.

Au budget 2011, les dépenses étaient de 121 millions € pour un total de subsides de 20 millions €, ramenant la charge nette portée par la Ville à 101 millions €. En d'autres mots, les dépenses nettes d'investissements ont baissé de plus de 15 %, à un niveau qui est à la fois ambitieux et raisonnable, compte tenu des efforts consentis dans le cadre du remboursement de la dette. Depuis 2006, nos budgets ont toujours été conçus de manière prudente et cohérente ; depuis le début de la législature, les budgets ont toujours été confirmés par les comptes, qui présentaient un résultat au moins aussi favorable que celui du budget.

De rekening van 2007 had een boni van 4 miljoen euro, die van 2008 een boni van 1 miljoen euro, die van 2009 een boni van 3,5 miljoen euro en die van 2010 had, zoals we even terug hebben herhaald, uiteindelijk een boni van 4 miljoen euro.

Nous démontrons donc notre bonne gestion et la cohérence des budgets que nous avons coutume de vous présenter.

## **2. Analyse détaillée du budget ordinaire**

### **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 336.269.753,47 €, dont une petite moitié (142.250.000 €) correspond au personnel enseignant subventionné. Rappelons que la Ville de Bruxelles, avec près de 7.000 employés (hors Police, CPAS et asbl communales), figure parmi les premiers pourvoyeurs d'emplois en Région bruxelloise. Avec le personnel de la police, du CPAS et des asbl communales, la Ville figure en tête des employeurs de la Région. Le poste des dépenses de personnel reste donc logiquement le plus important : il représente 49,69 % des dépenses ordinaires.

De uitgaven voor het personeel zijn, in vergelijking met de begroting van 2011 en rekening houdend met de uitgaven voor het onderwijzend personeel dat gesubsidieerd is, gestegen met 2,5% wat kan worden uitgelegd door de verhoging van de werkgeversbijdragen en de pensioenen voor de statutaire medewerkers (+ 1 %).

Cette hausse s'explique également par l'indexation des salaires, le prochain saut d'index étant prévu pour le début de l'année prochaine.

La Ville n'a ni augmenté ni réduit son effectif en 2012, mais à la fin 2011, environ septante agents et inspecteurs de police supplémentaires ont été recrutés dans la zone de police de Bruxelles CAPITALE Ixelles. Les budgets affectés à ces nouveaux personnels ont été prévus, ce qui explique l'augmentation de la dotation à la zone de police. Par contre, nous resterons très attentifs quant à l'utilité des remplacements lors des départs à la retraite et aux possibilités de remplacer, à cette occasion, une fonction par une autre.

### **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 73.274.650,95 € et ne représentent que 11 % des dépenses courantes. Elles enregistrent toutefois une augmentation de 1.896.211,91 €, soit 2,5 % par rapport au budget de 2011.

Deze verhoging is hoofdzakelijk verbonden aan de kosten voor de organisatie van de verkiezingen en aan de stijging van de energieprijzen. De gevolgen van deze stijging werden grotendeels getemperd door het werk dat we hebben gedaan voor de beheersing van het energieverbruik.

### **Dépenses de transfert**

Le total des dépenses de transferts est de 200.847.544,11 €, ce qui représente 30 % du budget ordinaire. La dotation pour le CPAS s'élève à 56.896.100 € (sur un budget total du CPAS de 259.485.600 €) ; la dotation à la zone de police est de 101.500.000 € (sur un total de 185.000.000 €) ; la dotation aux fabriques d'église est de 190.000 €.

En 2011, le total des dépenses de transfert s'élevait à 193.256.738,02 €. Le budget de 2011 en transferts est donc en croissance de 3,9 %.

### **Dépenses de dette**

Afin de financer les dépenses d'investissement inscrites au service extraordinaire, la

Ville contracte des emprunts. Le remboursement de ces emprunts et les charges d'intérêt qui vont de pair constituent les principaux composants des dépenses liées à la dette. La dette et sa charge représentent 66.302.183,13 €, soit 9,80 % des dépenses totales. Les dépenses de dette sont en diminution de 1.700.000 € par rapport à 2011.

Des dépenses d'investissement volontaristes mais maîtrisées permettent à la Ville de garder ce niveau de charge de dette constant depuis plusieurs années.

### **Recettes fiscales**

De fiscale ontvangsten zijn nog altijd de belangrijkste bron van inkomsten voor de financiering van de werking van de stad. Het gaat om een bedrag van 247.281.220,13 euro, of meer dan een derde van de totale ontvangsten.

Environ 77 % des recettes fiscales proviennent de trois taxes additionnelles ; les 23 % restants proviennent des taxes communales.

### **Taxes additionnelles**

La taxe additionnelle au précompte immobilier constitue la recette la plus importante de la Ville. Elle augmente de plus de 5 % par rapport à 2011. Cela s'explique par la collaboration développée entre la Ville de Bruxelles et le SPF Finances via la cellule Cadastre du département des Finances. Une cellule spécifique a récemment été créée à la Ville afin de prendre en main le travail de collecte des données et d'éviter ainsi toute perte de recettes liée à un fonctionnement trop lent de l'administration fédérale. Le revenu de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques s'élève à 23.812.091,12 € en 2012, soit une augmentation de 3% par rapport à 2011.

Notons que la Ville de Bruxelles n'a pas augmenté son taux sur l'IPP qui, établi à 6 %, reste donc le plus bas de la Région bruxelloise. Le revenu de la taxe additionnelle à la taxe de circulation s'élève à 1.858.529,01 €, soit précisément le même montant qu'en 2011, puisqu'il n'y a eu aucune indexation prévue par le pouvoir fédéral.

## **Taxes communales**

Ook de gemeentebelastingen zorgen voor inkomsten. Ze bedragen 57.447.600,00 euro, wat ook een stijging betekent ten opzichte van 2011 toen ze 54.263.443,48 euro bedroegen, terwijl de belastingvoet voor geen enkele taks is verhoogd.

Cette hausse s'explique, notamment, par une intensification de la lutte contre les immeubles à l'abandon ou mal gérés.

## **Recettes de transfert**

Les recettes de fonds et les subsides provenant des pouvoirs publics supérieurs représentent la deuxième source de financement de la Ville.

Les recettes de fonds se caractérisent par un ensemble de dotations générales non affectées. Les subsides, quant à eux, sont destinés au financement de multiples dépenses spécifiques.

## **Recettes de fonds**

Dotation fédérale à la Ville de Bruxelles pour son rôle de capitale.

Pour rappel, la dotation fédérale est passée de 63.594.604 € en 1989 à 104.445.000 € en 2012. Sur la même période, le budget ordinaire de la Ville de Bruxelles est passé de 320.000.000 € à 677.000.000 €, soit une augmentation de plus de 111 %. à l'origine, la dotation n'était pas indexée.

Cela signifie que la part de la dotation fédérale dans l'ensemble des recettes de la Ville est passée d'environ 20 % en 1989 à 15,43 % en 2012. La part de la dotation fédérale est donc en baisse constante.

Même si la Ville est pleinement consciente des difficultés budgétaires que l'État fédéral a dû surmonter ces dernières années, on ne peut manquer de souligner l'urgence qu'il y a d'augmenter la dotation fédérale de manière à lui rendre sa part initiale dans le budget de la Ville, soit environ 20 %. Une telle mesure générerait des rentrées supplémentaires de 30.000.000 € ! Ce ne serait que justice, puisque les

tâches qui nous sont confiées ne cessent de se multiplier. Entre 2011 et 2012, la dotation fédérale a augmenté d'environ 2.500.000 €, ce qui correspond à une croissance d'à peine 2,4 %, soit moins que l'inflation.

### **Fonds de la Région bruxelloise**

De dotaties van het gewest bedragen 47.596.652,27%, of 7% van de gewone begroting. Naast de algemene dotatie van het gewest aan de Stad, dragen nog verschillende regionale subsidiëringen bij tot de financiering van de opdrachten van de openbare diensten van de stad Brussel. Zo krijgt de stad Brussel 2.140.043,00 euro in het kader van de ordonnantie voor de verbetering van de budgettaire situatie van gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Les critères de répartition de cette contribution ont été modifiés en 2010. Ils incluent désormais des éléments liés à l'essor démographique, ainsi qu'au parc de logements à gestion publique. C'est ainsi que la Ville se voit récompensée des efforts consentis depuis de nombreuses années dans la construction de logements, puisque le montant prévu en 2012 est largement supérieur à celui perçu en 2009, sur la base des anciens critères (1.367.272 €).

### **Recettes de subsides et autres recettes de transfert**

Grâce à la politique proactive et systématique de recherche de subsides menée depuis plusieurs années dans une optique de bonne gestion, les autres subsides et transferts connaissent une augmentation de 2 %.

### **Ressources propres**

Welke zijn de eigen ontvangsten? De eigen ontvangsten, gedefinieerd als ontvangsten gegenereerd door de gemeentelijke activiteit of het gemeentelijke patrimonium, bevatten de ontvangsten voor prestaties en de ontvangsten op de schuld.

### **Les recettes de prestations**

Elles regroupent les recettes récurrentes provenant des biens communaux et des services rendus à la population. Sans augmenter les tarifs pour les citoyens (garderie,

loyers...), les recettes de prestations augmentent par rapport à 2011 de 4 %. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des recettes de concessions et de rétributions pour le passage de conduites dans le sol de la Ville.

### **Les recettes de dette**

Il s'agit des recettes liées à des placements (intérêts) et actions (dividendes), par exemple. Elles diminuent globalement de 38.504,21 € par rapport à 2011, à la suite de la diminution attendue de certains dividendes.

### **3. Analyse détaillée du budget extraordinaire**

De buitengewone begroting groepeert de investeringen die de Stad doet en die het normale kader van de lopende uitgaven voor de werking en het personeel overschrijden.

Au budget 2012, les dépenses du budget extraordinaire sont inscrites pour un montant total de 99.737.785 €. Les recettes prévues en subsides sont de 14.654.021 €, ce qui porte la charge nette du budget extraordinaire à 85.054.564 €.

Notons que les investissements de la Ville ne se limitent pas à ces 99.700.000 €. Il faut en effet y ajouter les efforts d'investissement du CPAS (228.304.100 €) et de la Régie foncière de la Ville (38.400.000 €).

Soulignons que le montant total net des investissements a été légèrement diminué par rapport à 2011 afin de ne pas alourdir la charge de dette à long terme.

Notre ambition est donc réelle, mais raisonnable.

### **4. Analyse fonctionnelle**

Première priorité budgétaire depuis 2006, l'investissement dans le secteur de l'encadrement et de la formation de la jeunesse continue à mobiliser près d'un tiers du budget global de la Ville. Le budget 2012 prévoit des investissements s'élevant à 41,6 millions €.

Parmi ceux-ci, citons la construction de deux crèches, d'un projet pilote d'encadrement de la petite enfance, ainsi que les constructions, agrandissements et rénovations de plusieurs écoles.

En tout, la Ville de Bruxelles créera 88 places supplémentaires dans les crèches pour 2012 et lancera la construction de plusieurs crèches pour une capacité totale d'une centaine de places supplémentaires.

Quant aux établissements scolaires maternels, primaires et secondaires, ils verront leur capacité augmenter de 384 places en 2012, et de nouveaux travaux déboucheront sur une capacité supplémentaire de 648 places.

Le secteur du logement est un pilier majeur de notre politique. Grâce au travail conjoint de la Régie foncière, du CPAS et des Contrats de quartier, ce ne sont pas moins de 627 logements qui seront ainsi inaugurés, tandis que la construction de 642 autres logements sera lancée ou poursuivie.

Dans le cadre du Projet X, l'effort de rénovation des logements existants se poursuit également. Au total, ce sont près de 254 logements qui seront rénovés de manière durable par ce canal. Les investissements dans le secteur du logement s'élèvent à 148,7 millions €.

Le total des dépenses en matière de sécurité et de prévention s'élève à 112,7 millions d'euros. La hausse de ce budget s'explique par le recrutement de 70 nouveaux policiers.

De uitgaven voor de netheid bedragen 25 miljoen euro voor een totale investering die op ongeveer 5 miljoen euro is gebracht.

De begroting voor het culturele, toeristische en sportieve aanbod bedraagt bijna 50 miljoen euro in de gewone begroting en 10 miljoen euro in de buitengewone begroting.

Le budget dédié aux infrastructures et espaces publics est de 46,2 millions €, pour un total d'investissement s'élevant à 24,3 millions. Il faut ajouter à cela le budget des contrats de quartiers (12 millions € pour les 5 contrats maintenus en 2012).

*(Un amendement au budget extraordinaire sera proposé au vote.)*

La parole est à M. Maingain.

**M. Maingain**.- Après l'analyse des comptes 2010, voici la copie de 2012. L'un des enjeux prioritaires d'un exercice budgétaire, c'est la juste estimation des recettes et de leur perception. Depuis 2006, vous n'avez jamais réalisé vos estimations budgétaires, excepté en 2010, grâce au rattrapage des montants non perçus en 2009. Si la cellule cadastre a permis de récupérer une partie des pertes sur les additionnels au précompte immobilier, votre estimation budgétaire me semble trop optimiste pour l'exercice 2012. En effet, vous espérez près de 164 millions de recettes en précompte immobilier, alors que vous n'en avez perçu que 149 millions. En taxes sur la diffusion publicitaire, vous avez prévu 300.000 € supplémentaires. Vous avez surévalué les taxes sur les phone-shops (qui vous rapportent chaque année moins que prévu), sur les secondes résidences, les enseignes lumineuses, les surfaces de bureau, notamment. Au chapitre des recettes, j'aimerais attirer l'attention de la majorité sur les petites et moyennes entreprises. En période de crise économique, les PME peuvent être le moteur de la relance économique. Pourtant, la Ville fait peser sur elles de lourdes charges, notamment fiscales. J'aurais souhaité que vous preniez des mesures à même de soulager ces PME. Or la Ville de Bruxelles dispose d'un arsenal taxatoire impressionnant : taxes sur les serveurs, les phone-shops, les salles de ventes, les parkings, les publicités, les enseignes lumineuses. Ces taxes pèsent lourdement sur leur activité ; pourtant, elles représentent à peine 5 % de nos taxes communales et 0,3 % de nos recettes totales.

J'en viens aux dépenses à l'extraordinaire. Il semble qu'enfin, vous ayez constaté que la situation de la dette n'était plus tenable. En effet, le montant net à l'extraordinaire est inférieur à celui de l'année passée, ce qui est une bonne chose. Les 84 millions € d'investissements à charge de la Ville coûteront quelque 14,5 millions € en charge d'intérêt pour l'exercice 2012. Je note l'absence de transferts via l'extraordinaire. Réduire la voilure implique des arbitrages. J'aurais aimé que l'échevin des sports eût été aussi persuasif au Collège qu'il ne l'est à la Région pour dégager des moyens

financiers : le budget extraordinaire des sports est réduit à sa portion congrue. Les seuls investissements inscrits sont ceux qui sont absolument nécessaires ou qui sont financés par une autorité supérieure. Je note le report des phases 3 et 4 d'investissement pour le réaménagement du centre sportif du Petit Chemin vert (pour la deuxième année consécutive) ; le Parc Meudon est négligé. Pointons également les 2,2 millions € consacrés à l'entretien (nécessaire) du stade Roi Baudouin, pourtant appelé à disparaître. Je salue la construction d'une nouvelle crèche, même si rien n'est prévu sur le territoire de Neder-over-Heembeek dans l'immédiat. Or la finalisation du Plan 1000 logements ne fera que creuser le déficit en places d'accueil dans cette zone.

En termes de transferts, je constate la poursuite de l'externalisation des missions normalement dévolues à la Ville de Bruxelles. À maintes reprises déjà, j'ai attiré l'attention du Collège sur le « mastodonte » que devient BRAVVO. Cette institution gèrera, en 2012, près de 10 millions €, soit un budget supérieur à celui de la jeunesse et quasiment égal à celui des sports ! Pourtant, le contrôle démocratique sur cette structure n'est pas aisé. Les mégastructures continuent leur croissance et coûtent de plus en plus à la Ville : les frais de fonctionnement de BRAVVO augmentent de 43.000 €, ceux du BITC, de 177.000 €, de Brufête, de 40.000 €. Les frais de fonctionnement du Centre de la mode et du design s'élèvent à 100.000 €.

La politique festive de la Ville ne connaît pas la crise. Les grands événements tels que Plaisirs d'hiver, Bruxelles les Bains, etc. coûtent au contribuable 790.000 €.

Ce budget 2012 me semble factice. J'attendrai les comptes pour me prononcer sur la juste évaluation de vos recettes. Nous observerons les arbitrages opérés dans le choix des dépenses. Nous commençons à payer le prix d'une mauvaise gestion de la dette. Les arbitrages désormais indispensables se font aux dépens d'investissements nécessaires. La Ville ne jouit plus d'une capacité d'emprunt suffisante pour mener à bien ses missions. Je regrette la politique d'externalisation de missions qui relèvent pourtant de l'autorité municipale.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Lemesre.

**Mme Lemesre**.- Ce lundi 19 décembre, la majorité n'aura pas failli à sa tradition de ne même pas consacrer une séance publique à l'examen de son dernier budget de législature, engageant, tout de même, pour un peu plus de 676 millions à l'ordinaire et presque 99 millions d'investissement !

Une telle pratique pose question, en comparaison avec la gestion du budget régional : ce dernier a été passé au crible pendant presque un mois par les parlementaires en commission ; s'en est suivi un jour et demi de séance publique avant son vote, vendredi dernier.

Et pourtant, il y aurait matière, pour les conseillers communaux, à faire du « ligne par ligne », pour reprendre l'expression des négociateurs fédéraux, comme cela a été fait avec le budget fédéral. En effet, la manière de dépenser du Collège de la Ville de Bruxelles laisse à penser qu'ici, on ne connaît pas la crise. Alors que le monde entier se serre la ceinture, ici, pas de choix dans les dépenses ; ici, pas de priorités dans les investissements.

Le Bourgmestre qualifie son budget « d'ambition responsable ». Pourtant, depuis 4 ans et chaque année, le Collège dépense plus de 80 millions d'investissement alors que pour maîtriser la dette, il ne faudrait pas en dépenser plus de 54 millions. C'est tout sauf de la responsabilité !

À cet égard, le plan pluriannuel d'investissement est suffisamment éclairant sur le vide des caisses à l'horizon 2015, puisque des articles de travaux de voirie, de maintenance de bâtiments ou d'achat de potelets sont réduits à zéro après 2012.

Plus fort encore, juste avant les élections, la Ville va asphalté et repaver à tout-va dans toutes les rues de Bruxelles, avec un budget porté cette année à 6 millions (4,8 millions au compte 2010), ensuite 0 euro jusqu'en 2015. J'espère que les hivers ne seront pas trop rudes, parce qu'à l'image des abords de la Grand-Place, tous les chantiers seront ouverts en même temps.

Mais, tout comme les pavés à peine placés se descellent, les missions publiques essentielles dévolues à la Ville manquent de fondements et ne satisfont pas le citoyen.

L'équilibre budgétaire signifie que le montant des recettes couvre le montant des dépenses, mais il ne veut pas dire que les unes comme les autres soient opportunes.

Le Collège, en effet, s'enorgueillit de la bonne performance de sa nouvelle cellule cadastre de l'administration des finances qui a permis une meilleure rentabilité de la taxe additionnelle au précompte immobilier, notamment par la réévaluation des revenus cadastraux après rénovation. Même sans modification du taux, c'est quand même le citoyen qui paie de plus en plus de taxes.

Il en va de même de la rentabilité des horodateurs, dont le Bourgmestre annonce encore l'extension à toutes les artères de la Capitale, même dans les coins les plus reculés. Ainsi, l'horodateur a vu sa fonction de régulation du stationnement dans les artères commerçantes devenir accessoire en regard de celle de véritable vache à lait du Collège. Avec un tarif horaire abusif et sans la gratuité du premier quart d'heure, la taxe horodateur de la Ville de Bruxelles continue à créer des distorsions de concurrence entre les artères commerciales de la Région, et elle constitue un véritable holdup contre les automobilistes.

D'une manière générale, les taxes communales ont rapporté plus à la Ville que l'an passé. Au lieu de simplement se réjouir de pouvoir augmenter d'autant encore les dépenses, ne serait-il pas plus opportun, par exemple, d'utiliser des incitants fiscaux pour améliorer l'attractivité commerciale de la Ville de Bruxelles et de son centre en particulier ? L'impôt ou la taxe ne doivent pas être vus uniquement comme les meilleurs moyens de financer ses dépenses, mais plutôt comme un volant permettant de conduire certaines politiques.

Il en va de même des impôts sur les immeubles à l'abandon, sur les incivilités en matière de propreté, sur les phone-shops, les night-shops ou encore « les maisons de rendez-vous ». À cet égard, comme chaque année, je ne peux pas me réjouir avec vous de voir encore augmenter le montant de l'impôt sur les maisons de rendez-vous

(122.500 € au compte 2010 et 130.000 au compte 2011), car cela signifie que le proxénétisme hôtelier a encore de beaux jours devant lui dans notre capitale. Je souhaiterais disposer des montants payés par chaque hôtel, dont très précisément les deux hôtels situés rue Van Gaver qui, en fonctionnant avec la prostitution de rue, pourrissent la vie de tout un quartier. Loin d'avoir l'effet annoncé lors de l'instauration de cet impôt (la fermeture desdits hôtels), la taxe sur les maisons de rendez-vous remplit, elle aussi, sa fonction de vache à lait du Collège, si ce n'est qu'en l'espèce, l'animal n'est pas une vache, mais un maquereau...

Enfin, la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques s'élève à 23.812.000 € en 2012, soit presque le montant du compte 2010 (à 12.000 € près), alors que la population n'a cessé d'augmenter d'année en année. L'explication nous a encore été récemment donnée par la publication, par le SPF Économie, des dernières statistiques sur les revenus moyens des habitants par commune : elles ont valu à la Ville-Capitale de figurer dans le top dix des communes les plus pauvres du royaume, à la neuvième place !

Outre ces statistiques fédérales, nous avons récemment reçu le dernier rapport annuel (2010) de la Ville de Bruxelles contenant une série de renseignements forts précieux et éclairants sur l'évolution démographique de notre ville. La population bruxelloise est en augmentation constante depuis le début des années 2000. Si l'on replace cette évolution dans une perspective historique, le nombre d'habitants en 2009 retrouve son niveau de 1970. La hausse enregistrée depuis le début des années 2000 met ainsi fin à un lent déclin amorcé au début du siècle passé. Ainsi, en 1921, la Ville comptait plus de 212.000 habitants. Cela pour dire que la préoccupation du fameux « boum démographique » aux lèvres de tous les responsables politiques bruxellois ne réside pas dans le volume d'habitants que dans la nature de ceux-ci, à savoir une population majoritairement jeune et comptant une forte proportion d'étrangers.

Ainsi, en 2010, d'heureux parents de la Ville de Bruxelles ont donné naissance à 2.919 enfants. Sur une population recensée en 2010 à 161.771 habitants, 53.481 n'ont

pas la nationalité belge, mais l'une des 163 nationalités représentées. Comme l'indique aussi le rapport annuel de 2010, si l'ensemble des mouvements migratoires vers la Ville présente un solde positif (+1.942), c'est essentiellement l'arrivée de personnes en provenance de l'étranger (8.500 en 2010) qui explique ce mouvement. Entre-temps, l'exode vers d'autres communes bruxelloises et, surtout, vers d'autres Régions se poursuit.

Pour que cosmopolitisme et boum démographique représentent des atouts, et non des bombes sociales, il convient d'en prendre la mesure de façon lucide, préventive et prospective. Il y a 15 jours, nous avons entendu l'exposé sur le budget social présenté par le président du CPAS, dont le pessimisme se fondait sur les chiffres croissants de populations en situation de précarité. Lors d'une autre séance, nous lui avons apporté, ainsi qu'aux membres du conseil de l'aide sociale, tout notre soutien dans le débat qui l'oppose à Fedasil quant à l'obligation du gouvernement fédéral de prendre ses responsabilités en matière d'immigration et d'asile politique. La Ville de Bruxelles ne peut pas prendre à sa charge toute la misère du monde. Suppléant aussi, très souvent, à l'immobilisme du gouvernement régional, par exemple en matière d'aide aux sans-abri ou de construction de logements sociaux, la Ville s'expose à en assumer ensuite tout le poids social. Et, ce faisant, elle détruit progressivement la mixité sociale de sa population. Car, malheureusement, cela va de pair avec l'exode continu des classes moyennes dont les attentes sont peu prises en considération. À cet égard, la faiblesse des budgets économie-emploi-commerce est à la hauteur de l'inaction politique en ces secteurs pourtant essentiels.

Mais revenons aux 2.919 enfants nés en 2010 et âgés aujourd'hui de 2 ans, c'est-à-dire susceptibles d'occuper l'une des 1.112 places réparties dans les 19 crèches, 3 gardiennats et 4 haltes accueil francophones (908 places), ainsi que les 5 crèches et le pré-gardiennat néerlandophones (204 places). Heureusement qu'il existe des crèches privées et des grands-mères, car sur les 2.620 demandes enregistrées en 2010, le rapport annuel annonce qu'il a fallu en refuser 1.410 !

La décision de l'échevine de l'instruction publique de ne plus faire monter les enfants en préguardiennat à 2 ans et demi, mais bien à 3 ans (ce qui représente également un frein au développement de l'enfant) a encore aggravé la situation. Combien d'enfants avez-vous refusés cette année ? Y compris à des mamans qui devraient être considérées comme prioritaires, puisque habitant et travaillant à la Ville de Bruxelles !

Au vu de cela, il est certain que les 48 places annoncées dans le projet « Bruyn » ne répondront même pas à la demande des nouveaux locataires du Plan 1000 logements de Neder-over-Heembeek.

J'aimerais aussi disposer du décompte des emplacements pour les 384 places annoncées dans la presse mercredi lors de la présentation du budget, ainsi que le planning de leur construction. Car, s'il y a une urgence, elle est bien là !

Le deuxième axe à suivre pour relever le défi du boum démographique et de l'intégration des enfants issus de l'immigration est certainement la revalorisation de l'enseignement. Or, une nouvelle fois - signe du malaise patent qui y règne -, l'enseignement de la Ville de Bruxelles fait l'actualité et l'objet d'articles de presse peu élogieux. La déstructuration de l'administration, avec des recrutements politiques et hors cadre à des fonctions de direction, participe à ce malaise ; un malaise renforcé par une inspection pédagogique désormais décapitée, puisque la fonction d'inspecteur pédagogique général ne fait l'objet d'aucun appel à candidats et est maintenue fictivement au cadre.

Je ne compte plus les motions syndicales et arrêts de travail pour manifester (je cite) « contre un PO qui ne respecte pas ses engagements ». Pour ce seul mois : arrêt de travail ce vendredi aux Magnolias, à l'école primaire Charles Buls, le 14 décembre ; avant cela, c'était au personnel enseignant de Daschbeek de manifester son mécontentement en raison de la vétusté des bâtiments : infiltrations, tâches d'humidité et mэрule ont obligé la fermeture de deux classes. Pour seule réponse, l'échevinat a

annoncé qu'il allait réduire les inscriptions à Daschbeek en septembre !

Or, si les budgets d'investissement sont en augmentation dans le maternel, ils sont en diminution en primaire, ce qui posera problème, vu l'état délabré de certaines écoles primaires et les conditions sécurité-hygiène-environnement qui n'y sont pas respectées.

L'enseignement artistique est en diminution en termes d'aménagement des bâtiments.

L'enseignement qualifiant est en très forte diminution en termes d'achat de machines d'équipement (1 million € en 2010 contre 395.000 en 2012). Or l'une des exigences de l'enseignement qualifiant est qu'il dispose de machines en suffisance et, surtout, de dernière génération. Quoi qu'il en soit, inscrire des budgets ne suffit pas si la logistique ne suit pas sur le terrain. En regardant le compte 2010, la faible consommation de certains crédits révèle ces lenteurs administratives.

À l'ordinaire, en revanche, si le Collège supprime le poste d'inspecteur pédagogique général, il gonfle les budgets de « coaching » et de « team building » (90.000 euros).

Après l'enquête de satisfaction réalisée auprès des directeurs d'école, voilà l'audit-enquête de satisfaction du personnel enseignant (coût total : 66.000 €). C'est tout bénéfice pour la société Securex, mais croyez-vous vraiment que c'est cela dont l'enseignement de la Ville de Bruxelles a besoin ?

J'ai commencé en disant que le Collège ne connaissait pas la crise, en ne faisant pas l'effort de cerner mieux ses priorités en termes d'investissement. Notamment, il court derrière des politiques qui devraient être portées et financées par la Région : encore 300.000 € de transfert en capital au Centre de la mode et du design, 300.000 euros de plus pour Visit Brussels et, par modification budgétaire, 400.000 euros pour une auberge de jeunesse flottante » (75 lits pour jeunes touristes financés à concurrence de 7 millions €, soit 100.000 € par chambre !) Quand on sait que 200 adultes handicapés de grande dépendance n'ont pas de lieu d'accueil et de revalidation, l'on peut parler d'indécence face à de tels projets.

Il aurait fallu mieux cerner ses priorités en dégagant le futile de l'essentiel, le

superficiel du durable et du fondamental.

Je regrette qu'aucun budget n'ait été inscrit pour le déménagement de l'administration du Centre administratif. Ce bâtiment date de 1967, c'est un monstre énergivore dont l'installation électrique obsolète tombe régulièrement en panne. Rien n'est prévu pour la rationalisation des services dans un bâtiment à construire au parking 58, ni pour le bâtiment GB des Halles ; pas 1 euro n'est affecté à la rénovation du Musée de la Ville de Bruxelles, dont les châssis s'effritent et le toit perce ; rien pour l'extension des archives aux Tanneurs (après le paiement de 500.000 € de dédit) ni pour l'entretien de l'hôtel de ville. Bien entendu, ces dossiers sont moins attrayants que le Centre de la mode et du design ou de Visit Brussels, mais de tels oublis posent la question du respect et de la responsabilité à l'égard de son propre patrimoine, des fonctionnaires et des citoyens. Autant d'enjeux d'avenir qui auront été négligés.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Je rappelle les engagements pris en section spéciale relatifs à la transmission d'une série d'informations et de réponses à des questions que nous avons posées. J'en avais posé sur l'investissement informatique, la Maison de l'emploi, les frais de représentation, etc. Je n'y ai pas reçu réponse.

**M. le Bourgmestre.**- Les échevins y répondront au cours de cette séance.

**Mme Nagy.**- Les enjeux de la croissance démographique et des investissements qui sont nécessaires en matière de logement, d'enseignement ou de sécurité sont mis en évidence par le Collège. Mais j'en citerai d'autres, aussi fondamentaux, tels que l'environnement et la qualité de vie.

La Ville de Bruxelles dispose d'un budget important, de plus de 670 millions €. Les recettes de la Ville sont également considérables avec une structure relativement saine. Il reste cependant qu'en raison de la crise financière actuelle, le budget, notamment à l'ordinaire, gagnerait à être plus prudent.

Ecolo salue les investissements réalisés en matière de logement et annoncés en matière d'écoles et de crèches. Toutefois, ils resteront insuffisants pour répondre aux besoins croissants. Les investissements manquent en matière d'équipements collectifs : infrastructures sportives dans les zones concernées par le Plan 1000 logements, espaces verts, parcs, plantations, équipements pour le troisième âge.

Nous avons également attiré l'attention du Collège sur le fait que les futurs investissements seront réalisés dans un contexte difficile (législation européenne SEC 95 et mauvaise santé des pouvoirs subsidiants). Je souhaiterais que le Collège soit informé des projets en cours, de leur financement et de leur coût.

Ecolo constate la timidité de ce budget en termes de développement durable. En effet, ni l'Agenda 21 adopté ni la politique énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (motion « Union Locale pour le Climat ») ne sont clairement identifiables dans le budget déposé par la majorité.

Par manque de priorités dans l'affectation des moyens, l'ambition de la Ville se limite au programme Plage, financé par la Région bruxelloise, pour la réduction de la consommation d'énergie dans seulement 10 bâtiments sur les 31 initialement prévus (alors qu'il y a quelque 200 bâtiments concernés). Le programme Plage vise à soutenir les communes dans le suivi des consommations d'énergie, et dans la détection et la recherche d'anomalies dans ce domaine ; il formule des recommandations pour réduire ladite consommation.

La comptabilité énergétique fixée par décision du Conseil du 5 mai 2008 n'est toujours pas jointe au budget. Elle constitue pourtant un instrument qui permet de connaître avec précision les kW/h, les mètres cubes de gaz ou les litres de mazout consommés mensuellement et annuellement (indépendamment du prix). La collectivité peut ainsi s'assurer des efforts consentis pour arriver à une utilisation rationnelle de l'énergie. Vu l'augmentation prévisible des prix, il s'agit d'un outil de bonne gestion.

Les dépenses en matière de chauffage ont augmenté, en moyenne, de 70 % entre le compte 2005 et le budget 2011. Entre 2005 et 2012, l'augmentation est de 84 %, ce qui représente une hausse moyenne des coûts de 14 % par an.

L'électricité connaît une évolution parallèle : entre 2005 et 2012, son coût a augmenté de 64 %, ce qui représente une hausse de 11 % par an en moyenne.

Quelques investissements en matière d'économie d'énergie sont inscrits au budget, mais ils varient très fortement d'un département à l'autre et ne sont pas globalisés. Comme l'année passée, les actions de l'Agenda 21 ne sont pas budgétisées. En ce qui concerne les grands équilibres budgétaires, la Ville de Bruxelles présente un budget en équilibre.

Une autre évolution notable dans le budget est celle des institutions culturelles de la Ville. La politique culturelle est une priorité pour Ecolo. Nous regrettons que les dotations de fonctionnement restent inchangées ou presque, depuis 2010, ce qui représente en réalité une réduction des moyens. Ecolo demande à tout le moins une indexation des transferts vers ces institutions qui participent considérablement à l'attrait qualitatif de la Ville et constituent l'offre culturelle proposée par Bruxelles à ses habitants.

Quelques chiffres pour étayer ce constat : le volet événementiel, via Brufête, enregistre une augmentation pour ses frais de fonctionnement, contrairement aux Brigittines ou aux Riches Claires.

Nous regrettons ce désengagement dans la politique culturelle de la Ville.

Beaucoup de quartiers du centre-ville connaissent une dégradation de leur habitabilité perceptible par tous les habitants. L'énorme élan de revitalisation urbaine lancé par Ecolo en 1999 est retombé. Seules les opérations menées dans le cadre des contrats de quartier intègrent globalement cette dimension d'un centre-ville habité. Je citerai deux exemples.

L'aménagement des boulevards du centre, axe important du Pentagone, est à l'étude dans le cadre de Beliris depuis 2000 ; un permis d'urbanisme a presque abouti en 2006, mais il n'a pas trouvé grâce auprès des autorités. Et dans le budget 2012, un masterplan est inscrit pour un montant de 640.000 €! J'ai parfois l'impression que le manque de projets se cache derrière ce type de plan ou d'appel à idées. Or ces boulevards sont un atout pour la Ville et je vous invite à y réfléchir sérieusement. Ils offrent des bâtiments que recherchent les commerçants. Ce patrimoine devrait être exploité.

La rue Neuve est en mauvais état. Elle voit encore l'inscription de 200.000 €. Pourquoi ? Pour un nouvel appel à idées ?

À ce rythme-là, ces deux axes stratégiques pour la qualité de vie des habitants et des visiteurs, pour le commerce et l'attractivité de la Ville ne seront pas rénovés avant longtemps !

Le budget de la Ville doit être complété par une approche intégrant réellement la dimension durable, qui est aussi une dimension impliquant des coûts budgétaires et des coûts environnementaux pour la société.

Ecolo Ville de Bruxelles ne pourra pas approuver ce budget, car il n'est pas suffisamment axé sur les principes de durabilité et d'attention aux habitants de la Ville et à ses utilisateurs.

**De heer Erens**.- Mijnheer de burgemeester, eerst en vooral vind ik het een beetje kras dat de bespreking van de begroting 2012 en van de jaarrekening 2010 in één en dezelfde vergadering plaatsvindt. Zoals bepaald in de rondzendbrief van 28 juli 2012 van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest dient de jaarrekening 2010 voorafgaandelijk door de gemeenteraad aangenomen te worden vooraleer de begroting 2012 ter stemming kan worden gebracht. Het zou voor de gemeentelijke democratie dan ook beter en hoffelijker geweest zijn, mocht de jaarrekening 2010 in een vorige vergadering van de gemeenteraad besproken geweest zijn en ter stemming zijn gebracht.

Dit gezegd zijnde, zal ik aanvatten met de opmerkingen van het Vlaams Belang betreffende de begroting 2012. Tijdens de bespreking vorige vrijdag in commissie van de begrotingsbundel 2012 - bespreking waarvan de vergadering weer eens met een half uur vertraging aanvatte - was er bij de burgemeester enige euforie te bespeuren. Volgens de ons hier voorliggende documenten zou de begroting voor 2012 niet alleen in evenwicht worden afgesloten, maar zou er tevens een boni zijn van 32.928,02 euro. Veel euforie dient er echter niet te zijn, want als "reserve voor onvoorziene omstandigheden" is dat maar een mager beestje. En of deze cijfers ook zullen overeenstemmen met de werkelijkheid, is natuurlijk een andere vraag. Wat betreft de buitengewone begroting is het nu al duidelijk dat de doelstellingen zeer moeilijk haalbaar zullen zijn. Met een nadelig saldo van 27.671.985,57 euro, al dan niet historisch, dient men hier uiteraard rekening mee te houden. De euforie was en is hier dus totaal misplaatst.

De rekeningen betalen en investeren in de toekomst van de stad is niet vanzelfsprekend. De zeven vette jaren zijn duidelijk voorbij en met de begroting 2012 beginnen we aan de zeven magere jaren. Dat blijkt in ieder geval uitdrukkelijk uit deze begroting met een schuldenopbouw vanaf 2012, zonder enig uitzicht op een verbetering langs de inkomstenzijde.

De financiële meevallers uit het verleden (zoals uitzonderlijke dividenden, eenmalige inkomsten, de bijdrage van het casino) blijven niet duren.

De volgende jaren zien er dan ook veel minder rooskleurig uit voor onze stadskas :

- de dividenden gaan in dalende lijn, als ze al niet volledig geschrapt zijn;
- de creditintresten op lopende rekeningen of termijnrekeningen gaan in dalende lijn, nog amper de helft van 2010;
- uitzonderlijke nieuwe opbrengsten moeten niet verwacht worden, integendeel zelfs, te oordelen naar het gejammer van het Brusselse casino;
- op de federale en de Brusselse overheden hoeven we niet onmiddellijk te rekenen voor extra financiële middelen, gelet op de precaire financiële situatie alom;

- de pensioenlast van de vastbenoemde ambtenaren wordt de volgende jaren alleen maar zwaarder;
- de vergrijzing van de eigen bevolking en de bevolkingsaan groei bij de allochtone bevolking zullen op korte, middellange en lange termijn onze stadskas alleen maar extra belasten;

Wat betreft de investeringen, behouden we volgens het meerjarenplan een gemiddeld bedrag van 100 miljoen voor de komende jaren. Opvallend hierin is de zware stijging van de leninglasten.

Bovenop het feit dat de financiële situatie er voor onze stad alles behalve rooskleurig uitziet, krijgen we nog te maken met grote structurele verliezen bij het OCMW. Voor 2012 past de stad al een beetje bij door de dotatie te verhogen met plus minus 3.500.000 euro. Maar wie kan ons nu al verzekeren dat de verhoging van 3.500.000 euro voldoende zal zijn? Zullen we over enkele maanden niet opnieuw geconfronteerd worden met een begrotingswijziging om de toelage van de stad nog eens op te trekken? De stad is nu eenmaal wettelijk verplicht om bij te springen.

Dat brengt ons bij de kern van het probleem. Leg het volgende maar eens uit : Brussel behoort tot de top drie van de rijkste regio's van Europa, maar het heeft meer dan 100.000 werklozen (20.000 zijn langdurig werkzoekenden), meer dan een kwart van de inwoners leeft er in armoede, in sommige wijken groeit één op twee kinderen op in een gezin waar niemand werk heeft, in dezelfde wijken is bijna één op twee jongeren werkloos en ligt de levensverwachting drie keer lager dan in de rijkste gemeenten. Brussel-Stad is in de top 10 van de "armste gemeenten" van België verzeild geraakt. De sociale ongelijkheid is groot en neemt zelfs toe.

"Trop is teveel" liet de OCMW-voorzitter enkele maanden geleden uitschijnen in een interview met *Brussel Deze week* en dat is ook zo.

Veel steun en bijstand aan migranten worden vandaag betaald uit "solidariteit".

Uitkeringen als werkloosheid en pensioenen zijn gebaseerd op "wederkerigheid" (de migrant heeft er pas recht op als hij zelf gewerkt heeft en sociale bijdragen heeft

betaald). Maar andere uitkeringen en OCMW-bijstand worden betaald met belastinggelden en vaak aan migranten die hieraan weinig tot niets hebben "bijgedragen".

Die solidariteit komt vandaag steeds meer onder druk te staan. Ons socialezekerheids- en bijstandssysteem is "territoriaal". We proberen solidair te zijn met iedereen op ons grondgebied, los van nationaliteit of lengte van verblijf in België. Maar kan ons "territoriaal systeem" solidair blijven met steeds meer migranten die naar hier komen? Kan ons nationaal, territoriaal systeem een "internationale solidariteit" schragen? Meer dan elders is dit een problematiek waar we in Brussel mee geconfronteerd worden. Het herhalen van de waarschuwingen die geuit werden naar aanleiding van de opening van het gerechtelijke jaar door de magistraten Liégeois en Van Den Bon is hier meer dan op zijn plaats. Deze magistraten gaven de volgende waarschuwing mee : "Er is een buitensporige instroom van buitenlanders die hier aanspraak maken op sociale zekerheid. Dat leidt tot een enorme verspilling van vervangingsinkomens en sociale bijstand. Veel van deze gelukszoekers leveren geen enkele bijdrage aan onze economie. De vraag is dus hoelang we dit nog volhouden. Hoelang zal deze schandalige stilstand in het migratie- en asielbeleid nog voortduren? Onze sociale wetgeving is niet aangepast aan die enorme toeloop van buitenlanders. In de grote steden wordt de economie gewoon gedestabiliseerd".

Ook de begroting van de Grondregie zal met deze toenemende armoede geconfronteerd worden. Voor de camera's van TV-Brussel verklaarde schepen Ouriaghli dat de stad eigenaar is van bijna een derde van het vastgoedpatrimonium. Hierdoor zou de stad druk kunnen uitoefenen op de door de particulieren gevraagde huurprijzen. Dat is wel een mooie theorie, maar wanneer we geconfronteerd worden met een steeds groter deel van de bevolking dat zich geen enkele huurprijs kan veroorloven, ook niet de huurprijzen van de Grondregie, dan glijdt men onvermijdelijk richting afgrond. Brussel trekt armoede aan. Dat is een feit. Het

stadsbestuur doet echter niets om ook nog andere mensen aan te trekken, integendeel. In de loop van 2011 werden twee projecten van universitaire campussen in de binnenstad door het stadsbestuur boudweg afgeblokt. Een uitbreiding van de HUB in de Schildknaapstraat en een nieuwe campus van de Vlerick Management School aan de Anspachlaan mochten van het stadsbestuur het licht niet zien. Mijns inziens was dat een foute keuze. Daarnaast wordt de binnenstad omgetoverd in een waar lunapark, met veel feestgedruis en horeca, maar ook met veel hinder voor de buurtbewoners die vroeg of laat de stad verlaten. Men legt duidelijk de verkeerde klemtonen in het beleid waardoor de sociale mix in Brussel teloorgaat. De sociale ongelijkheid wordt beleidsmatig aangepord. De armoede, de werkloosheid, de criminaliteit, de stadsvlucht van autochtonen, de immigratiestroom, het aantal immigranten, asielzoekers en illegalen zijn in onze stad alleen maar gestegen. Mijnheer de burgemeester, op TV-Brussel verklaarde u met enige trots dat de gemeentebelasting dit jaar niet zal stijgen. Hiermee wilde u een belofte aan de kiezer inlossen. Wat u hierbij echter verzwegen hebt, is de verdoken belasting die de stad int via de parkeerautomaten. Die is voor 2012 eventjes begroot op 15.300.000 euro, of bijna een derde meer dan in 2010. Om de stadskas via deze weg te stijven, wordt een pak contractuelen aangeworven om vanaf 9 uur stipt aanslagbiljetjes te kunnen uitschrijven voor de mensen die om 9 uur stipt hun ticketje nog niet hebben kunnen nemen voor hun auto die er misschien van de avond ervoor al stond. De verhalen van Guust Flater en agent Vondelaar (Gaston Lagaffe en Lontarin) worden terug in het leven geroepen. Daar bovenop stellen we vast dat de stad ook meer inkomsten zal innen door de opdecimen op de verkeersbelasting. De auto, die volgens de filosofie van het beleid uit de stad moet worden geweerd, is tegelijkertijd dus ook een goede bron van inkomsten. Anderzijds is er een andere belasting die haar doel volledig mist, namelijk de belasting op de bankinstellingen en de automatische verdeelapparaten van bankbiljetten. Deze belasting werd in de loop van het jaar 2011 radicaal opgetrokken. Een verhoging die gevoed werd door de ideologie : "Laat de banken de crisis betalen". Uiteindelijk gaat het echter om een peulschil aan inkomsten, begroot op amper 107.000 euro. Nu dient men ook te weten dat deze belasting ook op

regionaal niveau bestaat en vooral de kleine zelfstandige bankagenten treft, dus niet de grote bankconcerns. Men volgt hier een misplaatste ideologie op de kap van de kleine zelfstandige ondernemer en ook dat typeert weer het gevoerde beleid.

Mijnheer de burgemeester, naar aanleiding van het debacle van de Gemeentelijke Holding liet u in het dagblad *De Tijd* optekenen dat het verlies van 900.000 euro aan inkomsten best vervelend is. U bent kwaad op het management van de Gemeentelijke Holding en ik citeer uit het interview : "Er werd te los omgesprongen met openbaar geld. De Holding heeft ons in schulden betrokken en dat betalen we contant". Wat misschien nog vervelender is, is dat Brussel-Stad voor deze kapitaalsverhoging van de Gemeentelijke Holding, met sprookjeswinsten à la Madoff of Moneytron van Jean-Pierre Van Rossum, gaan lenen is. Dat we die lening voor het kopen van gebakken lucht nu verder moeten afbetalen, is inderdaad vervelend. Enig gezond verstand in 2009 zou dit zeker voorkomen hebben.

Wanneer u gevraagd wordt wie in dezen schuld treft bij de Gemeentelijke Holding antwoordt u : "Daar zeg ik niets over. Dat is niet mijn probleem". Een nogal opmerkelijk antwoord voor iemand die honderdduizenden euro's in rook ziet opgaan. Daarna volgt een nog opmerkelijker antwoord en ik citeer : "Het enige dat telt, is met wie ik kan voortwerken. Ik hoop dat de soepelheid die Dexia Bank voor de nationalisering heeft getoond (wat betreft de rente en wat betreft de duur van de leningen, enzovoort), gehandhaafd zal worden. De Belgische staat heeft Dexia Bank volgens mij terecht genationaliseerd want die bank is heel belangrijk voor ons : ze helpt bij de analyse van onze begrotingsproblemen en geeft advies. Want we hebben noch de tijd, noch het personeel om dat te doen".

Dat is eigenlijk wel krasse praat : u verklaart dat u al uw eieren legt bij één enkele bank - iets wat u anderzijds wel verfoeit - om uw begrotingsproblemen op te lossen omdat de stad zelf de tijd, noch het personeel heeft om dat te doen. Toch wel vreemd voor één van de belangrijkste werkgevers van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Van de ongeveer 7000 tewerkgestelde personeelsleden is er volgens de burgemeester niemand die kan helpen bij de analyse van de Brusselse begrotingsproblemen.

Ik neem daar akte van. Nu Dexia helpt met de oplossing van de begrotingsproblemen valt misschien uit te leggen dat we na de "putopties" en de "swaps" binnenkort ook zullen horen spreken van "bullet loans". We zien in de begroting 2012 van de Stad Brussel een drastische verhoging van de intresten op geconsolideerde leningen en op de in 2012 te consolideren leningen. De stijging van de intresten stemt in bepaalde posten niet overeen met de stijging van de kapitaalaflossingen van geconsolideerde leningen en in 2012 te consolideren leningen. Een zeer waarschijnlijke uitleg is het gebruiken van "bullet loans", een ineens aflosbare lening. Dat houdt in dat op het einde van de looptijd van de lening de nominale schuld in één keer wordt afgelost en er ondertussen alleen maar intrestaflossingen worden gedaan. Het risico van dergelijke leningen valt natuurlijk niet te onderschatten.

Dit is de laatste begroting van deze legislatuur en de verkiezingen lonken aan de horizon en zo dus ook de voorkeur voor bepaalde uitgaven. Dat de uitgaven voor de schoolreizen ineens verdrievoudigd worden, zal hier wel mee te maken hebben.

Het is de taak van de oppositie, de taak van een partij zoals het Vlaams Belang om de spreekbuis te zijn van dat deel van de bevolking dat zich niet kan scharen achter uw beleid. Daarom zal onze fractie deze begroting niet goedkeuren.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à M. Oberwoits.

**M. Oberwoits**.- En septembre 2011, à l'occasion de la présentation du premier feuillet des modifications budgétaires, le Collège reconnaissait qu'au cours de ces dernières années, la Ville de Bruxelles avait consacré des montants très élevés aux investissements. Le Collège précisait : « Si on ne veut pas être happé dans une spirale négative accélérée, les investissements vont devoir être ramenés à un niveau nettement plus bas.[...] Les investissements de ces 4 dernières années se situent bien au-dessus de notre capacité d'emprunt. » C'était un signal fort dont il fallait tenir compte. Vous nous annoncez une réduction drastique du budget extraordinaire consacré aux investissements, puisqu'il sera en diminution de 16 %. Néanmoins, la charge nette du budget extraordinaire s'élèvera en 2012 à 84.250.000 €.

Ce montant, encore très élevé, devrait permettre de couvrir une série de dossiers importants. Or le plan d'investissement pluriannuel montre que tel ne sera pas le cas.

Je citerai trois exemples.

Le premier, déjà relevé par Mme Nagy, est l'organisation d'un concours d'idées (600.000 €) pour l'aménagement des boulevards du centre. En dépit de ses promesses, la Ville laisse à l'abandon les boulevards du centre dont les aménagements et l'entretien sont indignes d'une capitale européenne : mobilier urbain délabré et vandalisé, éclairage public insuffisant entraînant un sentiment d'insécurité la nuit, etc. Nous partageons, sur ce dossier, la position du groupe Ecolo.

La rue Neuve. Une somme de 200.000 € a été inscrite pour la réalisation de plans et d'études. Nous sommes loin des déclarations tonitruantes d'échevins qui annonçaient des projets ambitieux, comme la couverture du piétonnier...

La place du Sablon. En début de législature, l'échevin de l'urbanisme nous annonçait monts et merveilles. En 2012, la Ville prévoit uniquement des frais d'études à concurrence de 200.000 €. La Ville inscrit donc des budgets pour des études, mais elle ignore de quels budgets elle disposera dans quelques années pour la réalisation de dossiers aussi cruciaux.

Le Collège continue de privilégier l'organisation de manifestations populaires particulièrement onéreuses, au détriment d'une véritable politique de soutien aux commerçants bruxellois. Ces derniers ne comprennent pas le laxisme dont fait preuve la Ville de Bruxelles.

À cet égard, il est symptomatique de constater que si la population de la Ville s'est accrue de 18.000 habitants en 4 ans, soit près de 14 % d'augmentation depuis 2007, les recettes en termes de taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques stagnent. Cela démontre qu'au cours des six dernières années, la Ville a accueilli davantage de populations moins favorisées, au détriment des populations actives.

Ce constat se répercute sur le CPAS. Il ne peut maîtriser ses dépenses, puisque

l'intervention de la Ville pour couvrir son manque de ressources augmente de 3.500.000 € en 2012, représentant désormais 8,41 % du budget communal. Ce montant devient considérable, compte tenu du fait que le CPAS de notre Ville bénéficie de recettes dont d'autres CPAS de la Région bruxelloise ne bénéficie pas, notamment un patrimoine immobilier privé.

Alors que la population s'appauvrit, la Ville lui présente une ardoise qui sera de plus en plus difficile à supporter. Ainsi, la dette à charge de la commune s'élèvera en 2012 à 398 millions. Pour une population de 166.418 habitants, la dette par habitant se chiffre à 2.392 €. Ce montant constituera une limite que la Ville ne pourra pas franchir au cours des prochaines années. La Ville ne disposera plus, alors, d'aucune marge de manœuvre pour agir efficacement.

L'examen de ces chiffres révèle clairement que la Ville vit au-dessus de ses moyens. Nous ne comprenons pas que malgré ces difficultés qui imposent la rigueur, la Ville continue de se lancer dans des opérations qui dépassent les besoins sa population.

Je prendrai deux exemples.

Le Samusocial fait l'objet d'une inscription budgétaire de plus de 251.000 €. Ce service est nécessaire, bien entendu, mais il rencontre des besoins qui dépassent le seul territoire de notre Ville. Il revient donc à la Région de fournir une bonne part de cet effort.

Il y a quelques semaines, le CPAS a acquis un immeuble sis au n°139 de la rue Royale, d'une superficie totale de 5.400 m<sup>2</sup>, pour la somme de 5 millions €. Le CPAS devra supporter cette dépense sur fonds propres, c'est-à-dire en recourant à l'emprunt, pour proposer 400 lits à des sans-abri. Le sans-abrisme est un réel problème et nous devons y apporter des solutions, mais incombe-t-il à la Ville de Bruxelles d'accueillir seule les SDF de la Région bruxelloise ? En outre, ce bâtiment est situé aux portes de Saint-Josse et de Schaerbeek. Il est temps que la Ville recentre ses politiques sur l'essentiel, délaisse un peu les investissements dans les événements festifs et focalise son action sur ses habitants, en particulier ses commerçants.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Coomans de Brachène.

**M. Coomans de Brachène.**- Je souhaiterais relever l'extraordinaire cynisme de votre majorité : ce soir, le Collège a décidé de tenir un conseil ordinaire très chargé, ainsi qu'une discussion sur le budget de la Régie foncière (34,5 millions), sur le compte (650 millions) et sur le budget (677 millions). Nous allons donc devoir voter en quelques heures l'affectation d'un montant global d'environ 1,4 milliard €. Le Collège nous force à voter en urgence des budgets dont nous n'avons pas eu le temps d'étudier les détails. Nous avons manqué un bel exercice démocratique, à savoir la possibilité, pour la majorité et l'opposition, de s'exprimer sur l'avenir de notre Ville. Le Collège nous impose un débat budgétaire lors du dernier Conseil communal de l'année. Qu'il souhaite nous cacher des éléments ou qu'il soit mal organisé, il ne fait pas preuve de gouvernance.

La Ville se comporte comme un « squatteur bling bling » : elle dispose d'un budget considérable, mais elle ne le consacre pas à l'essentiel.

Le centre administratif de la Ville sera le dossier le plus important des prochaines années. Le bâtiment actuel date de 1967. Or, après 30 ans, un bâtiment de bureaux est obsolète. Nous aurions donc dû envisager une reconversion en 1997 déjà. La Ville occupe ce bâtiment depuis 44 ans. Cette prolongation de l'occupation génère des coûts très élevés. En 2003, j'avais interpellé le Collège pour qu'il rationalise l'organisation spatiale de ses services administratifs. Entretemps, les moyens nécessaires n'ont jamais été dégagés. La Ville a saupoudré ses finances, et son administration se retrouve dans un bâtiment délabré. Un montant de 120 millions est évoqué pour le Centre administratif. Si nous avions économisé 7 millions par an, nous disposerions déjà d'une bonne réserve, mais la Ville n'a pas voulu le faire. Or gouverner, c'est prévoir. Le Centre administratif mérite une attention prioritaire. Pourtant, il n'apparaît pas dans votre budget.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Jellab.

**Mme Jellab.**- Vous nous présentez un budget équilibré, certes, mais précaire !

Remercions la manne céleste, l'aide de la Région de 2.140.043 € qui améliore la situation budgétaire de la commune.

Deux facteurs importants sont à mettre en évidence, qui conditionneront encore davantage les finances publiques à l'avenir et que nous ne retrouvons pas à la lecture du budget.

### 1. La crise économique

La crise économique n'est pas une nouvelle donnée ; elle a commencé en 2008 et s'aggravera encore au cours des prochaines années. C'est inévitable, les recettes et dépenses subiront les effets du ralentissement conjoncturel, et la situation d'équilibre que vous nous présentez pourrait se dégrader. La Ville a déjà subi un premier impact avec la suppression des dividendes Dexia. La crise économique a un effet sur les revenus des habitants et, donc, sur les recettes communales, mais également sur les dépenses sociales. Nous savons que dès avril prochain, 24.000 chômeurs seront exclus ; vu le taux de chômage dans notre commune, le CPAS sera sollicité pour des aides et la Ville se devra de soutenir ses comptes.

2. L'accroissement de la population amorcé depuis plusieurs années. Plus la collectivité sera croissante, plus les dépenses de fonctionnement seront importantes. Force est de constater qu'aucun effort n'est déployé dans la maîtrise des coûts. Oui, il est possible de réduire les frais de fonctionnement sans diminuer en rien la qualité des services rendus à la population. Je suis interpellée par l'augmentation des frais de correspondance (1.111.000 €), à l'ère numérique, par l'augmentation des frais de communication (1.026.000 €), de représentation et de réception (519.000 € contre 367.000 € en 2010), par l'augmentation des frais d'études et de plans (3.273.000 €) (et une grande partie de ces frais sont investis à fonds perdus lorsque le projet est abandonné). Dès lors, ne serait-il pas plus opportun de créer une cellule au sein de l'administration pour mener toutes ces études ? Rappelons les 200.000 € affectés à une étude sur la revitalisation de la rue Neuve...

Les investissements à l'extraordinaire sont mégalomanes et dépourvus de sobriété. En 2010, 73.100.000 € d'investissements ; en 2012, près de 99 millions, dont 84 sont financés par de l'emprunt. Les investissements sont des dépenses qu'il faut équilibrer par une gestion saine et responsable, par des recettes courantes, car l'emprunt n'est pas une recette et sa charge annuelle (intérêts+capital) pèse sur le budget ordinaire. Un tel montant pourrait être investi dans des projets en faveur des Bruxellois. En 2006, 68 % des investissements étaient financés par des emprunts et le reste, par des subsides et fonds propres. En 2012, 85 % sont financés par des crédits.

La majorité en place maintient sa politique d'endettement et nie le monde dans lequel nous vivons, un monde où la rigueur budgétaire et la maîtrise de la dette sont impératives pour éviter aux générations futures de payer longtemps une gestion irresponsable. La fourchette des investissements doit être maintenue entre 50 et 55 millions € pour garder un taux de la dette de plus ou moins 10,5 %. Or, avec 98 millions d'investissements et des projets d'investissement supérieurs à 100 millions pour 2013 et 2014, nous pouvons confirmer l'emballage de la dette, et prévoir de grandes difficultés financières à l'horizon 2018 si les investissements restent financés par le recours à l'emprunt.

Notre groupe le rappelle chaque année depuis 5 ans : il faut mener une recherche active de subsides afin de diminuer le coût des investissements.

Notre groupe ose rêver quand vous annoncez 31 millions d'investissement dans les écoles. Combien de promesses ont été données et non tenues en matière d'aménagements, pourtant basiques et nécessaires, visant à améliorer les conditions de travail des professeurs et des élèves.

Cette semaine, deux écoles ont mené des arrêts de travail, d'autres suivront si les aménagements promis ne sont pas exécutés dans les mois qui viennent. La patience a ses limites.

Est-il normal que l'association des parents soit sollicitée pour financer des microscopes destinés au cours de biologie ?

Est-il normal que les élèves doivent éclairer le couloir avec leur gsm, car les néons manquent ?

Est-il normal que les élèves doivent s'asseoir dans les escaliers, car il manque des chaises ?

Est-il normal que de nombreuses écoles n'aient plus de concierge ?

Oserais-je encore évoquer l'éternelle question des toilettes des enfants ? Même les canisites pour chiens sont mieux entretenus !

La Ville doit reconsidérer les priorités pour le bien-être des habitants de la Ville et mener une politique rigoureuse de dépense, et s'assurer de la réalisation de chaque recette.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Lemaitre.

**Mme Lemaitre.**- Comme mes collègues, je regrette que le budget de l'exercice 2012 ne reflète pas une politique ambitieuse pour la Ville et pour ses habitants en ces temps de crise. Surtout, il n'anticipe en rien les immenses défis que la Ville va devoir, de gré ou de force, relever.

Le budget présenté aujourd'hui montre que la Ville fait comme si de rien n'était, alors que le contexte actuel n'est pas rose (ni orange) et que les défis sont nombreux. Aucune réflexion n'est par exemple menée sur les taxes et impôts locaux, alors qu'ils représentent près de 40 % des recettes attendues par la Ville. Taxes et impôts ne sont pas de gros mots, ce sont par essence des outils de redistribution des richesses. Il est donc possible d'en augmenter certains sans toucher aux plus bas et moyens revenus, tout en ciblant par exemple des secteurs qui ont un impact néfaste sur le plan social, médical, environnemental... S'enorgueillir de maintenir l'IPP à 6 % n'a pas de sens sans vraie réflexion sur le public cible de cet impôt et sur les moyens nécessaires pour que la Ville mène une politique ambitieuse, surtout envers ses habitants qui ont le moins de revenus (et qui ne sont donc pas, par essence, soumis à l'IPP). Cette réflexion est absente du présent budget. Les 13 millions supplémentaires par rapport

au budget 2011 sont principalement prévus sur la base d'un meilleur enrôlement de la taxe sur les immeubles laissés à l'abandon, de l'impôt sur les surfaces de bureau et de l'additionnel au précompte immobilier. (En l'espèce, saluons le travail de la cellule cadastre.) Ce manque de vision et cet aveu de défaillance dans l'enrôlement, au cours des dernières années, des taxes et impôts sont proprement indécents, vu le montant global du budget de la Ville et les nombreux besoins de ses habitants, particulièrement les plus pauvres.

De même, la Ville continue à s'endetter alors que la crise financière ne permettra plus d'emprunter à des niveaux aussi bas qu'auparavant. C'est une véritable crise de la dette qui menace Bruxelles. Et ici encore, aucune anticipation, que de l'amateurisme. Comment se fait-il que les montants des subsides figurant dans le budget extraordinaire et visant les projets d'extension d'écoles subventionnées par la Région ne correspondent pas à ceux annoncés par le ministre-président lors de sa conférence de presse ? Vous annoncez un investissement pour les projets Picqué Heembeek, Picqué Magnolias et Picqué Klavertjevier de respectivement 2,3, 2,4 et 2,3 millions d'euros, alors que le tableau récapitulatif annexé au dossier de presse du 9 novembre dernier du ministre-président de la Région bruxelloise (disponible sur internet) annonce un coût de respectivement 1.297.725 €, 1.857.350 € et 1.796.850 €, soit une différence totale de plus de 2 millions d'euros. Pour les subsides reçus, même écart ! Vous annoncez un total de 4.270.000 € de subsides régionaux (que vous m'avez confirmés en section vendredi) alors que vous n'en percevrez que 2.781.122, soit 1,5 million € de moins. Comment peut-on justifier une telle différence ? Que penser des autres postes et montants avancés si celui-là, présenté par la Ville comme sa priorité, n'est pas correct ? Même si l'échevine de l'instruction publique a été plutôt rassurante lors de la séance précédente, que tirer comme conclusion du fait qu'on doive voter, en Conseil communal de ce jour, un point qui confirme que la Ville ne respecte pas les délais prévus par la Région pour l'octroi de ces mêmes subsides ? La Ville n'a donc pas besoin de cet argent ? C'est à l'école qu'on fait des bricolages, pas lorsqu'on conçoit le budget de la Ville de Bruxelles.

Quant aux transferts et attributions de subsides par la Ville à différentes personnes et associations, nous déplorons une nouvelle fois le manque cruel de transparence dans leur octroi. Cette année encore, nous devons nous prononcer sur une « charrette » de subventions « cadeaux de Noël » lors du dernier conseil. Nous souhaitons des critères clairs d'attribution pour l'ensemble des subsides, notamment pour les 870.702 € prévus dans les transferts et qui n'ont ni objet ni destinataire. Sans doute que pour la majorité, 870.702 € ne représentent rien sur un budget total de près de 680 millions d'euros, mais pour le commun des mortels, cela représente plus de 50 ans de revenu minimum mensuel garanti.

Nous souhaitons aussi que si les moyens sont insuffisants pour couvrir une politique menée par la Ville et qu'il est nécessaire de rajouter *in extremis* de l'argent au dernier conseil communal (comme pour le sport ou les subsides octroyés à Sodexo, qui passent de 60.000 € à 92.500 € en 2011), cela soit prévu dans le budget initial de la Ville qui est voté le même jour. Si la mesure connaît un tel succès et constitue une priorité pour la Ville, comme l'a annoncé l'échevin, cela doit se voir concrètement !

Enfin, outre l'augmentation des transferts (qui n'est pas seulement due à la hausse des transferts vers la zone de police et le CPAS), on constate que 2012 est bel et bien une année électorale, à observer l'augmentation substantielle des frais de réception et de représentation : 43.000 € en plus que le budget ajusté 2011 et 152.423,80 € en plus que les comptes 2010, soit 50 % d'augmentation en un an ! Et ce n'est pas comme si la Ville n'avait pas eu de frais de représentation et de réception les autres années... Sans doute certains postes sont-ils justifiés. Mais, par exemple, pourquoi le poste dévolu aux sandwiches pour les réunions du Conseil communal se voit-il multiplié par cinq par rapport au budget 2011, passant de 2.000 à 10.000 €, alors que seuls 990 € ont été actés en 2010. Cela donne 212,77 € en sandwiches par conseiller communal ! La majorité a perdu le sens de la valeur de l'argent.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme van Oldenhove.

**Mme van Oldenhove.**- Je souhaite tout d'abord féliciter le Collège pour la réalisation de ce budget à l'équilibre dans un contexte régional, national et international difficile pour les finances publiques.

En cette fin de législature, je me félicite du travail accompli par cette majorité et je me réjouis de constater que ce budget permettra à la Ville de reconduire une série d'actions qui ont marqué cette législature, ainsi que de lancer des actions préparant l'avenir.

Pour le budget ordinaire, nous nous réjouissons de voir que, malgré les pertes du holding et les difficultés socioéconomiques héritées de la crise, la Ville continuera à assurer ses missions au service du citoyen.

Pour les recettes, nous sommes heureux de constater que la Ville continue d'améliorer la perception de ses taxes et, surtout, de celles sanctionnant des comportements inacceptables tels que les salissures en espace public ou le fait de garder son immeuble inoccupé sans raison.

Nous nous réjouissons également de remarquer l'augmentation importante des subsides en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui vont permettre de renforcer les actions en accrochage scolaire et en accueil extra-scolaire.

En matière d'emploi, nous constatons avec plaisir que la Ville continue à soutenir la Maison de l'Emploi et de la Formation, ainsi que la Mission locale qui œuvrent toutes les deux à réinsérer sur le marché de l'emploi les demandeurs d'emploi de la Ville. Cette action est indispensable dans le contexte socioéconomique que nous vivons aujourd'hui. Notre groupe se réjouit particulièrement de constater qu'un financement complémentaire de 100.000 € a pu être dégagé afin de soutenir le projet « Junior Event », un beau partenariat entre l'échevin du Tourisme, l'échevin de l'Emploi, le CPAS de la Ville et la commune de Molenbeek, qui permettra de mettre à l'emploi des jeunes dans le milieu de l'événementiel.

À côté des moyens déployés pour la remise à l'emploi, il est également nécessaire d'aider notre économie locale en soutenant les projets des commerçants et en investissant dans de nouveaux projets. Les associations de commerçants sont incitées à entreprendre de nouvelles actions et les moyens financiers sont par ailleurs octroyés en priorité aux associations de commerçants qui prennent des initiatives ou qui se montrent actives.

En cette période de fin d'année, 65.000 € ont été consacrés aux illuminations et décorations dans les quartiers commerçants et dans le champ de foire de la kermesse de Bruxelles qui vont créer de la convivialité et attirer un public toujours plus nombreux.

En matière de mobilité, mon groupe se réjouit particulièrement de voir pérennisés à la fois le soutien envers les associations cyclistes (à hauteur de 45.000 €) et le mécanisme de primes pour l'achat de vélos électriques.

En matière d'accessibilité à la culture, nous sommes heureux de constater qu'une augmentation de 20.000 € des transferts permettra de continuer à améliorer le soutien aux centres culturels qui auront été particulièrement choyés, et à juste titre, durant cette législature.

Ce budget permettra de poursuivre la politique volontariste à destination des familles et des seniors, démarrée les années précédentes. Le plan seniors se poursuivra, ainsi que la politique d'information à destination des seniors et le changement de l'image de ceux-ci dans la cité. Les actions de soutien à la parentalité se poursuivront également et l'accent sera mis en 2012 sur la politique intergénérationnelle, puisqu'il s'agit de l'année européenne de la solidarité entre les générations et du vieillissement actif.

Ce budget permet également, en matière d'environnement, de maintenir les primes actuelles (compostage, panneaux solaires thermiques et récupération des eaux de pluie) et d'en créer de nouvelles (plantes grimpantes, toitures vertes et audit

thermographique). Je suis heureuse que la Ville poursuive sa politique d'incitants aux comportements respectueux de notre environnement. C'est d'autant plus important que le niveau fédéral abandonne les déductions fiscales pour les investissements économiseurs d'énergie.

Enfin, en matière de solidarité internationale, le partenariat avec Kinshasa est maintenu et un nouveau partenariat avec El Jadida sera également développé.

En matière d'investissements, pour un montant total de 98 millions (dont 14,5 de recettes), mon groupe se réjouit de voir la Ville jouer pleinement son rôle dans le cadre de la poussée démographique bruxelloise et de voir avancer de nombreux projets capitaux pour les Bruxellois.

Vous le savez, l'investissement dans le capital humain et dans l'éducation est au cœur du projet de ma formation politique. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir la Ville investir plus de 20 millions € dans la construction, l'extension et la rénovation de ses écoles, ainsi que près de 9 millions dans la construction et la rénovation de ses crèches.

Dans nos crèches, ce budget permettra d'augmenter l'offre d'une soixantaine de places en 2012 et d'en ouvrir les années suivantes (environ 100 nouvelles places). Ce budget permet aussi de lancer en 2012 l'ouverture de 4 lieux « SAEC ». Il s'agit d'un projet pilote : la Ville équipe des lieux d'accueil où des gardiennes d'enfants conventionnées (indépendantes) s'occuperont, pour chaque lieu ouvert, d'une dizaine d'enfants. Ce système permettra d'accueillir en 2012 une quarantaine d'enfants supplémentaires.

En matière de rénovation d'espace public et de gestion de la mobilité, le projet marquant est le lancement d'un concours pour la réalisation d'un masterplan portant sur le réaménagement des boulevards du centre. De cette manière, le Collège relance un dossier vital pour le centre-ville.

En terme de revitalisation des quartiers, la Ville continue d'investir dans les projets des différents contrats de quartier en cours. Ainsi, un masterplan et des études sont prévus afin de mettre en œuvre le nouveau contrat de quartier Jardin aux Fleurs. Dans le cadre du contrat de quartier Rouppe et Les Quais, ce sont plus de 4 millions qui

sont investis dans des travaux d'amélioration de l'espace public. Dans le cadre de Maison Rouge et de Masui, ce sont plus de 6 millions qui sont mobilisés pour des projets ambitieux mêlant nouvelle crèche et logements.

Toujours en ce qui concerne les investissements en espace public, j'aimerais pointer les projets suivants :

- la création du Parc Craetbosch à Neder-over-Heembeek, qui permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants actuels et, surtout, des nouveaux habitants amenés par l'exécution du Plan 1000 logements ;
- le projet Middelweg, qui prévoit l'aménagement des voiries et d'un pôle multimodal parallèlement au projet de logements développé par la Région ;
- le réaménagement du square Ambiorix, dont l'objectif est d'améliorer la fluidité des transports en commun et d'encourager la mobilité douce ;
- le réaménagement de la rue Henri Maus dans le prolongement du chantier des voiries aux abords de la Grand-Place ;
- les études de réaménagement de la place du Sablon et de la rue Neuve ;
- les fresques BD, qui contribuent largement à donner de la Ville une image plus rayonnante et conviviale.

Toujours par rapport aux investissements dans l'espace public, il apparaît primordial que la Ville continue, comme elle le fait, d'investir dans du matériel afin d'améliorer la propreté de ses espaces dont, notamment, des corbeilles, des cendriers, des balayeuses, ainsi que le raccordement des toilettes publiques.

En matière de mobilité, un poste est également prévu pour la mise en œuvre des mesures d'exécution du PCM, et un autre pour les aménagements et la communication autour de la zone 30. Toujours dans la volonté d'améliorer la mobilité douce, plus de 1 million € sont mobilisés pour relever le défi essentiel du renforcement de la sécurité piétonne. Il convient également de relever que la Ville continue d'inciter son personnel à venir à vélo au travail en inscrivant à nouveau un budget conséquent pour l'achat de vélos.

Un accent particulier est mis sur la valorisation du patrimoine, au travers de projets tels que les travaux prévus à l'hôtel de Ville ou la rénovation de la tour Sainte-Catherine. À cet égard, je suis particulièrement heureuse de constater que le plan d'investissement dans les cimetières est poursuivi avec, cette année, un montant de plus de 700.000 € pour différents travaux dans les cimetières de Bruxelles, de Laeken, de Neder-over-Heembeek et de Haren.

Notons également la volonté de poursuivre le plan d'action visant la réduction des dépenses énergétiques des bâtiments. Ces économies nouvelles sont estimées à plus de 500.000 € en réduction de consommation en eau, gaz et électricité.

L'amélioration de l'accueil et du service au public est également très importante pour notre groupe. À cet égard, nous sommes ravis de constater que ce budget prévoit des moyens pour terminer la décentralisation des services de l'état civil en finalisant l'équipement des guichets.

Par ailleurs, les investissements en informatique qui sont budgétés à hauteur de 4 millions permettent également de moderniser notre administration et, *in fine*, d'améliorer encore l'efficacité du service rendu au public.

Enfin, au niveau de l'équipement communal, ce budget permettra la poursuite du remplacement et des réparations de matériel pour mieux servir les Bruxellois.

Par rapport aux centres culturels de proximité et aux théâtres, je me réjouis de constater qu'une série d'investissements sont prévus, notamment la fin des travaux du Centre Bruegel et de ceux de l'église Saint-Nicolas, des interventions spécifiques au Théâtre Royal du Parc, à la Maison de la Création, aux Brigittines, à la Bellone ainsi qu'à la Centrale électrique.

Au niveau des infrastructures sportives de proximité, nous sommes heureux de constater qu'un montant de 1,5 million est prévu pour rénover l'intérieur de la piscine de Laeken, ainsi que 1 million pour la salle de sport Buls dans le contrat de quartier Rouppe. De nombreux montants sont par ailleurs prévus afin d'assurer le

développement des autres infrastructures existantes dans un souci de favoriser la pratique sportive des habitants.

Le stade Roi Baudouin sera également rénové, afin de pouvoir continuer à accueillir des évènements sportifs de grande qualité, pour près de 2,5 millions entièrement subsidiés par Beliris.

Nous sommes donc fiers, monsieur le Bourgmestre, de soutenir ce budget.

Un budget qui contribue largement à répondre au défi démographique bruxellois. Un budget qui investit dans le capital humain de notre Ville tant en termes d'éducation que de mise à l'emploi. Un budget qui permet à la Ville de continuer à se moderniser et à assurer avec efficacité les services que nos concitoyens sont en droit de revendiquer. Un budget qui renforce la convivialité dans la Ville et l'accessibilité à la culture et aux sports.

En résumé, un budget à la hauteur des ambitions de notre majorité pour cette ville et pour tous ses habitants.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Romdhani.

**M. Romdhani.**- J'avais, moi aussi, préparé un rapport d'une quinzaine de pages.

Historiquement, jamais une opposition n'a voté le budget d'une structure démocratique. Mais, comme un verre, un budget peut être à moitié vide ou à moitié plein, et je constate une grande différence entre le refus du MR et celui d'Ecolo. Pour le groupe Ecolo, il est à moitié plein ; pour le MR, il est à moitié vide. Le parti socialiste votera pour ce budget de vérité, réaliste et réalisable.

*La séance est suspendue à 20 heures 30*

*La séance est reprise à 21 heures*

**M. le Bourgmestre.**- Mes chers collègues, la séance de ce soir permettra à l'opposition et à la majorité d'exprimer leurs divergences, mais aussi leurs rapprochements. C'est donc un moment important. Je tiens à remercier ceux qui ont pris la parole, car ils l'ont fait dans un esprit de considération et de respect. Ils nous ont permis de comprendre leur perception de grands projets.

Stiglitz estimait que l'austérité était contraire à la santé du marché. Je partage son avis. En effet, une part des problèmes que nous rencontrons est due à la difficulté croissante de trouver un emploi dans la Cité. L'emploi empêchant l'oisiveté, il rassure aussi la Ville. Dans les Golden Sixties, nous étions proches du plein emploi, et ce fut l'époque la plus sûre pour la Ville de Bruxelles. À l'époque, je ne fermais pas les portes de ma 2CV... et les bagarres étaient plus rares. Notre mission prioritaire sera de remettre des gens au travail dans la Ville de Bruxelles, qu'il s'agisse d'articles 60, de stewards, de gardiens de la paix de BRAVVO ou d'autres. Des divergences fondamentales nous distinguent. Je suis favorable à la présence d'horodateurs sur l'ensemble du territoire parce qu'elle permet de privilégier le riverain. Le navetteur qui ne paie pas ses impôts à la Ville et bloque une part de l'espace public participe ainsi au financement de la Cité.

La structure BRAVVO a été évoquée à plusieurs reprises. Elle nous a permis d'éviter des incidents que d'autres communes ont connus. Parce qu'elle est composée de jeunes et moins jeunes issus des quartiers, elle nous a permis de comprendre ce qu'était la vie dans ces quartiers et, donc, de prévenir certains événements. Nous continuons à mettre beaucoup d'espoir dans cette structure.

La cellule cadastre a réalisé un travail extraordinaire. Grâce à elle, nos estimations anticipent celle de l'administration fédérale et correspondent aux chiffres des comptes.

Het is van belang dat wij dat verder uitwerken. Ik ben bijzonder gelukkig, samen met mevrouw de gemeenteontvangster, dat wij op dat vlak stukken verder zijn geraakt dan vroeger het geval was.

Cet affinement des chiffres nous rassure, car il nous permet d'agir sur des bases réalistes.

La demande de logements est explosive. Nous faisons tout pour y répondre. Jamais une majorité n'avait tant investi dans la construction, mais aussi dans la rénovation de logements (projet X).

Je répète ce que j'ai déjà dit lors des discussions budgétaires : l'agenda 21 ne constitue pas un point isolé dans le budget ; il y est inscrit de manière transversale et concerne toutes les administrations. Nous avons désigné des référents Agenda 21 dont la mission consiste à vérifier que, dans chaque service, des efforts sont consentis pour atteindre les objectifs dudit Agenda. Nous avons souhaité mettre réellement en œuvre l'Agenda 21, et notre méthode donne de bons résultats. Récemment, nous avons organisé une réunion entre administration et référents Agenda 21 pour que ceux-ci puissent expliciter leurs missions et leurs exigences.

En section, vous m'avez demandé des clarifications sur les additionnels au précompte immobilier. Les chiffres estimés au budget 2012 ont été calculés sur la base du revenu cadastral connu en novembre 2011, majoré du taux d'inflation. C'est sur cette base que nous avons appliqué les centimes additionnels communaux. Le montant n'inclut pas d'arriérés prévus.

J'en viens aux dépenses d'investissement. Elles s'élèvent à 1,8 million €, avec 1,25 million pour les contrats d'entretien. Cet investissement court sur plusieurs années. Il peut même être étalé sur 15 ans, ce qui correspond à 125.000 € par an, alors que les recettes ont augmenté bien davantage.

La taxe sur les enseignes. Le montant inscrit au compte 2010 comprend des enrôlements sur l'exercice 2009 (882.503 €) et des enrôlements purs sur l'exercice 2010 (673.666 €). Aucune diminution n'apparaît par rapport à 2010, dans la mesure où cet exercice était particulier.

Le projet de subsides au bal populaire est maintenu. Le bal national attire les habitants des Marolles, mais aussi beaucoup d'autres provenant de l'extérieur. Nous avons inclus à cet effet un montant de 443.350 € à l'article 76201/33202.

Je cède la parole à Mme Hariche.

**Mme Hariche**, échevine.- Nous commençons à nous habituer aux refrains récurrents de Mme Lemaitre. Je conteste le fait que nous ayons été confrontés, au cours de cette législature, à une longue série de motions. En réalité, seules deux motions ont été déposées sur 5 ans, qui concernaient l'état des bâtiments scolaires.

J'en viens à la diminution du nombre de places à l'école de Haschbeek. En attendant les résultats de l'étude de stabilité, j'avais informé le Collège de ce que nous risquions de devoir supprimer un certain nombre de places. Il s'agissait davantage d'une communication préventive que d'une décision. Les résultats de ladite étude de stabilité ayant écarté tout danger, nous avons maintenu le nombre de places initial, même si nous devons admettre que cet établissement est en situation de suroccupation. Dès la rentrée de janvier, la redistribution des locaux avec le lycée tout proche permettra de rencontrer les demandes des organisations syndicales en permettant aux enfants et aux enseignants de travailler dans un cadre plus agréable.

Les chiffres cités relatifs à l'enquête de satisfaction sont erronés. L'enquête menée auprès de toutes les directions d'établissement scolaire, des bibliothèques, du CPMS et du parascolaire a coûté 15.000 €. Elle a enregistré un taux de participation de 92 %, donc largement supérieur à la moyenne (60 %). Elle a démontré que le taux de motivation et de satisfaction des directions de nos structures est largement supérieur à la moyenne nationale. Cette étude a eu le mérite d'identifier une série de difficultés auxquelles sont confrontées les directions d'établissement scolaire. Une réunion avec la centrale d'achats, le département du personnel et celui de l'urbanisme a permis de dégager des solutions.

Le prégardienat ne dépend pas du département de l'instruction publique, mais de celui des crèches. Par contre, les établissements scolaires maternels proposent des classes d'accueil pour les enfants à partir de 2 ans et demi. Contrairement à ce qui a été dit, nous continuons d'accueillir les enfant de 2 ans et demi (nés entre janvier et juin).

Madame Lemaitre, il est normal que les chiffres annoncés par le ministre-président et les nôtres soient différents, puisqu'il s'agit d'un cofinancement. La Région bruxelloise intervient à hauteur de 70 %. Les chiffres que vous avez cités intègrent la part de la Région, celle de la Ville et les frais d'étude.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Close.

**M. Close,** échevin.- Mme Lemesre m'a interrogé en section sur la baisse des ventes de tickets restaurant du mess. Il s'agit d'une erreur de présentation dans les tableaux. Au compte 2010, nous avons intégré deux années payées (avec retard) par la police, ce qui expliquait l'augmentation. En outre, un arrêté interdit désormais aux zones de police de passer par les SIPPT communaux. Le SIPPT Ville ne prestera donc plus pour la zone de police.

J'ai fait chiffrer les retombées économiques des Plaisirs d'Hiver par un institut indépendant. Elles s'élèveraient à 23 millions de recettes. La presse internationale a salué le grand dynamisme de la Ville de Bruxelles. Avec le Collège et la Région, nous avons misé sur le tourisme. Pour les grands événements que sont Plaisirs d'Hiver et Bruxelles les Bains, les budgets n'ont pas augmenté. Ils n'ont même pas été indexés. Depuis 10 ans, leur organisation est financée par le sponsoring et la vente de concessions. C'est plutôt une prouesse ! Le nombre de nuitées est en hausse. Cela représente un vrai gisement d'emplois, et le terme de « fêtes » me semble restrictif.

M. Maingain m'interroge sur la Maison de la Mode. Nous avons souhaité l'ouvrir au secteur privé, avec une participation de 50/50 des différents acteurs du secteur. L'objectif de la Maison de la Mode est d'identifier davantage encore la rue de Flandre et la rue Dansaert comme les artères des designers et des stylistes. Nous avons fait financer ce projet en grande partie par le FEDER européen. La Ville investit 2,2 millions €, mais en lève 7,5, soit un rapport de 1 à 3 ! Nous avons eu la chance de trouver un bon bâtiment ; les commerçants sont associés au projet. Le commerce de haut de gamme a également besoin d'appui et nous avons voulu soutenir nos jeunes créateurs de manière dynamique, sans dépenser abusivement les fonds de la Ville.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à M. Ceux.

**M. Ceux**, échevin.- Je remercie l'opposition. Elle a fait son travail avec sérieux et a attiré notre attention sur des points délicats. Je tâcherai de répondre à ses questions de manière précise, mais sans oublier que certains dossiers prennent du temps...

Madame Lemesre, les coûts totaux de l'école de la Batellerie s'élèvent à 15,224 millions €, contre les 12 millions initialement prévus. Le supplément couvre l'indexation (300.000 €) et 3 millions pour des travaux supplémentaires. Je vous communiquerai le document préparé par mon administration.

J'en viens au déménagement du Centre administratif. Il y a plus de 3 ans, nous avons lancé un marché. Une seule offre a été retenue et déclarée valable. Dans ce dossier, le Collège se trouve dans la dernière ligne droite. Huit étages de bureaux seront construits sur le Centre 58, surmontés de deux étages de logements. Le coût estimé est de 125 millions. Le Collège a décidé de prendre le temps nécessaire pour gérer sérieusement cet investissement considérable. Il est donc normal que ce dossier n'apparaisse pas au budget 2012. La Ville devra prendre un engagement financier en 2016. Le montant de 500.000 € inscrit vise à désigner un bureau chargé de suivre de près les projets du promoteur et de défendre nos intérêts. Je partage votre avis, connaissant bien le Centre administratif.

**M. Close**, échevin.- La remarque du MR me semble très constructive. La Ville de Bruxelles n'a jamais engagé un tel investissement, qui représente le budget extraordinaire d'un exercice ! Nous devons donc rester prudents. Et je comprends que l'on s'interroge sur la priorité à accorder à un tel projet, compte tenu des autres besoins de la Ville.

Le montant cité par M. Coomans de Brachène est celui du promoteur, et pas celui que le Collège est prêt à investir dans ce bâtiment. Les négociations sont en cours. Le débat portera sur le moment de la décision : avant ou après les élections.

**M. Ceux**, échevin.- Les fonctionnaires méritent un bâtiment de qualité.

Mme Nagy m'interroge sur la revitalisation du centre-ville. Le Collège a poursuivi ses efforts dans ce domaine. Nous avons nommé un responsable permanent et rédigé un règlement pour la zone Unesco ; nous avons prévu des primes pour les réhabilitations des étages et pour leur accès ; avec les échevins responsables et les commerçants du quartier, nous sommes en train de réussir le réaménagement de la rue du Marché-aux-Fromages. Les façades sont restaurées. Ces mesures ont favorisé le retour des populations dans le centre-ville. Bien entendu, en 5 ans, il est normal que l'on connaisse l'un ou l'autre échec. Vous ne cessez de nous rappeler le dossier de la place Rouppe, ce qui montre bien que vous n'avez pas d'autres exemples à épingle...

Mais à côté de cela, combien de réalisations ont été menées à bien : Grand-Place, place des Martyrs, bâtiment Capital Corner (bientôt rénové et aménagé en logements aux étages), etc. La réalisation d'un piétonnier est une première pour la Ville de Bruxelles et l'on ne cesse de nous féliciter pour la qualité du travail réalisé.

Le dossier des boulevards du centre accuse, je l'admets, un certain retard. Le Collège a décidé de soumettre son plan communal de mobilité à enquête publique au début 2012. Nous souhaitons éviter la circulation de transit dans le pentagone en créant une circulation en boucle. Notre objectif est de réhabiliter les boulevards du centre à partir des trois places. Je partage votre constat, mais nous ne pouvons pas tout faire en une fois...

S'agissant de la rue Neuve, nous avons écouté l'association des commerçants en organisant un concours d'idées. Sept projets ont été reçus. Les résultats seront présentés en janvier au Conseil communal. C'est sur cette base que nous établirons un cahier des charges pour lancer un vrai projet sur cette artère importante et ses alentours. Pour la première fois depuis longtemps, la rénovation du centre-ville est envisagée dans son ensemble. Bien entendu, de tels projets prennent du temps.

Pour l'exercice 2013, 2 millions sont prévus en investissements et 1,8 million en subsides pour le réaménagement de cette artère.

Pour le Sablon, j'admets avoir pris du retard. J'ai été insulté par des commerçants comme je ne l'avais jamais été en 25 ans de carrière, et il m'a fallu un peu de temps pour reprendre le dossier sereinement. Une étude est en cours, dont les résultats nous seront présentés au début de l'année prochaine. Pour ce dossier également, nous avons inscrit 2,8 millions € en 2013, intégrés au plan triennal d'investissement.

J'espère avoir répondu à vos questions et je remercie l'opposition pour la qualité des débats.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Noël.

**Mme Noël,** échevine.- Nous devons refuser 2.000 demandes en places d'accueil dans les crèches. Une telle situation est dramatique pour les parents concernés. La Ville fait tout ce qu'elle peut, mais elle dépend de l'ONE et des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les enfants entre 2,5 et 3 ans, qui ne peuvent donc entrer à l'école qu'en janvier ou en septembre, exigent un encadrement particulier. Nous recherchons les moyens de répondre à cette demande.

Nos crèches accueillent six cents nouveaux bébés par an. Mais les 2.000 refus que nous sommes contraints d'opposer nous ont incités à imaginer de nouvelles solutions. Pour cette raison, nous avons créé des structures plus légères, les SAEC (services d'accueillantes d'enfants conventionnées). Elles permettent de mettre au travail des personnes formées, notamment par la Maison de l'emploi de la Ville. Nous espérons développer ce créneau qui est nettement moins onéreux que les crèches. Je rappelle que la construction d'une crèche coûte entre 3 et 4 millions €. Dans ce cadre, je remercie le Collège qui a consacré 8 millions à la création des nouvelles places (environ 200) en partenariat avec le CPAS. Nous continuons de rechercher des alternatives et nous pourrions bientôt vous soumettre de nouvelles propositions.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. El Ktibi.

**M. El Ktibi**, échevin.- Je tiens à rassurer Mme Lemesre qui avait évoqué un montant de 6 millions € affecté à l'asphaltage. Je rappelle que le département des travaux publics a consenti des efforts budgétaires par rapport aux trois exercices précédents : 18,6 millions en 2008, 16 millions en 2009 et 2010, 13,4 millions en 2011 et 12,33 millions prévus en 2012. Comment expliquer cette baisse des budgets, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire ? La diminution de 1,65 million par rapport à l'exercice précédent s'explique par une gestion plus rationnelle des signalisations lumineuses et non lumineuses : d'une part, les prix sont devenus compétitifs sur ce marché ; d'autre part, nous utilisons moins de signalisation lumineuse, parfois remplacée par des ronds-points.

Madame Lemesre, un budget de 6 millions est effectivement prévu à l'extraordinaire. Il est ventilé comme suit : 2,7 millions pour le réaménagement de façade à façade dans les quartiers concernés ; 825.000 € pour l'entretien et les réaménagements, surtout des abords d'école ; 1,1 million pour l'asphaltage proprement dit ; 300.000 € pour l'asphaltage des voiries du Bois de la Cambre au premier trimestre 2012 ; comme chaque année, 1 million d'euros sont affectés au raccordement des égouts pour les particuliers.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à M. Mampaka.

**M. Mampaka**, échevin.- J'invite les conseillers à constater les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 par les différents services de notre administration. Sur les seules consommations énergétiques, nous avons déjà réalisé près de 600.000 € d'économie. En kW/h, notre consommation a baissé de 6 %. Une section réunie où vous seraient présentées les 154 fiches de l'Agenda 21 vous permettrait de constater les progrès réalisés par nos services.

**Mme Nagy**.- La majorité s'était engagée à annexer au budget la comptabilité énergétique de la Ville. Je me réjouis toutefois qu'une section y soit consacrée.

**M. Mampaka**, échevin.- La comptabilité énergétique de l'année en cours ne peut vous être présentée le 19 décembre. Nous avons besoin d'un peu de temps pour collecter tous les chiffres, raison pour laquelle je souhaiterais vous les présenter en section réunie.

M. Maingain m'interpelle sur le centre sportif de Neder-over-Heembeek. Vu la pression démographique sur cette zone, des infrastructures suivront. J'espérais pouvoir finaliser le centre du Petit Chemin Vert en 2012, mais cela n'était pas réaliste de ma part. Pour cette raison, le budget prévu pour ce projet a été reporté sur le plan pluriannuel 2013, de telle sorte que nous ne perdions pas les subsides régionaux (10 millions €). Toutes les administrations communales ne parviennent pas à soumettre à la COCOF des demandes de subsides suffisamment étayées, comme nous le faisons.

Je précise à Mme Nagy que ce ne sont pas 10 bâtiments qui se trouvent actuellement sous monitoring, mais 20, représentant 28 % de la consommation énergétique de notre Ville. En y ajoutant les centres sportifs, ce chiffre monte à 40, soit près de la moitié de nos bâtiments. Une nouvelle dynamique a été lancée dans notre Ville en matière de comptabilité énergétique et nos fonctionnaires y participent activement.

**De heer De Hertog, schepen**.- Mijnheer de burgemeester, ik wil mijn huidige collega's hartelijk danken voor de goede samenwerking die wij altijd hebben gehad met de Franstaligen voor wat betreft de Vlaamse aangelegenheden. Er zijn tussen ons nooit problemen geweest, wat men er ook moge over denken of beweren. We zijn allemaal vrienden onder elkaar.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M. Fassi-Fihri**, échevin.- Mme Nagy a utilisé l'expression « stagnation culturelle » en évoquant les politiques de la Ville. Rien n'est plus faux ! Tous les lieux culturels ont bénéficié d'une augmentation de leur budget de fonctionnement : la Bellone (95.000 € depuis 2006), la Montagne magique (28.000), les Riches claires (15.000 et 5.000 € supplémentaires en 2012), le Théâtre royal du Parc (1,16 à 1,21 million), les

Brigittines (une augmentation de 80.000 €). Au titre de membre du conseil d'administration, vous aurez constaté que nous avons obtenu la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 150.000 € à partir de 2013. Les subsides à Cité Culture sont passés de 81.000 en 2006 à 121.000 en 2011. Nous avons investi 4,4 millions dans la rénovation complète du Bruegel.

Les investissements de la Ville dans les événements culturels sont en augmentation, mais leur retour économique dépasse lesdits montants investis.

Six projets culturels ont été lancés dans la seconde partie de cette législature : la rénovation du Bruegel, le centre culturel Utopia à Neder-over-Heembeek, la rénovation du bâtiment Sainte-Catherine qui héberge les services administratifs de la culture, la Bourse, la cathédrale Saints-Michel et Gudule (ouverture de la tour sud et du carillon aux touristes, en accord avec la fabrique d'église et la Régie fédérale des bâtiments).

Mme Lemesre m'interroge sur les musées. Un montant de 75.000 € est inscrit au budget 2012 pour l'entretien, la maintenance et la réparation de la toiture que vous évoquiez. D'autres investissements, qui n'apparaissent pas dans le budget, proviennent de l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions, laquelle perçoit une dotation annuelle de la Ville pour son fonctionnement et ses investissements. Elle gère ses propres projets. En 2012, 65.000 € permettront de remettre le Musée du Roi au goût du jour. Un partenariat a été mis en place entre le Centre de la Mode et du Design et le Musée du Costume et de la Dentelle. Pour conclure, le Nouvel Observateur consacre deux pages à la Centrale électrique et au Centre de la Mode et du Design. Nous sommes heureux de voir notre travail reconnu, sinon par l'opposition, par la France entière ! (*Rires*)

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Maingain.

**M. Maingain.**- M. Mampaka, vous êtes effectivement plus doué pour obtenir des fonds de la Région que pour défendre certains de vos projets devant le Collège, comme en témoigne l'extraordinaire de ce budget 2012.

S'agissant du centre sportif du Petit Chemin Vert, je vous entends, mais ce projet est reporté pour la deuxième année consécutive, alors qu'il était inscrit dans le plan pluriannuel. J'espère qu'avec les subsides de la Région, il sera enfin finalisé en 2013 pour accueillir les habitants actuels et futurs de Neder-over-Heembeek.

S'agissant de ce Plan 1000 logements, j'entends Mmes Hariche et Noël nous annoncer qu'elles font ce qu'elles peuvent pour dégager de nouvelles places de classe et de crèche, mais que les moyens budgétaires sont limités. Mme Noël nous dit devoir refuser 2.000 enfants, faute de places. Mais vous aviez été prévenus ! Au début de cette législature, lorsque vous avez lancé le Plan 1000 logements, nous avons attiré votre attention sur la nécessité de prévoir de nouvelles infrastructures, compte tenu de l'accroissement de la population. Des aménagements ont été financés, certes, mais cela ne suffit pas : les nouveaux habitants vont arriver et il manquera des places d'accueil et des infrastructures collectives, faute de moyens financiers suffisants. Vous auriez dû prévoir cela dès le lancement du projet ! Nous vous avons prévenus, tant sur le taux d'endettement que sur la nécessité d'infrastructures collectives.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Lemesre.

**Mme Lemesre.**- Je remercie le Collège pour ses réponses. Le débat aura été d'un haut niveau. Nous nous sommes écoutés. C'est probablement sur l'instruction publique que nos avis divergent le plus. Je reçois de nombreuses copies de motion, de nombreuses plaintes de parents et de directions d'écoles. Et malgré cela, ces dernières continuent de se battre pour remplir au mieux leurs missions. L'organisation d'enquêtes de satisfaction me semble dérisoire : après celle visant les directions, vous en lancez une à destination des personnels enseignants, et le coût de ces enquêtes se rapproche davantage de 60.000 € que des 15.000 € annoncés. La situation sociale est explosive et dire que tout va bien relève d'une profonde méconnaissance de la réalité telle qu'elle est vécue par le personnel enseignant et les parents.

En ce qui concerne l'accueil des enfants à partir de 2 ans et demi, mettez-vous d'accord avec le service des crèches !

Pour le reste, vos réponses confirment votre gestion « en feu d'artifice », un saupoudrage qui n'identifie pas les priorités.

J'entends que vous nous attendez pour inscrire le déménagement du centre administratif dans un prochain accord de majorité...

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Le débat budgétaire est toujours un moment important. Il permet d'exprimer des options très différentes. Je remercie le Collège pour ses réponses. Notre groupe aura été suffisamment nuancé face à une situation budgétaire délicate, mais aussi devant les défis que nous devons relever.

Le projet de Centre administratif sera l'un des enjeux majeurs que nous aurons à gérer. Il exigera des approches innovantes.

Pour nous, le centre-ville ne se limite pas aux abords de la Grand-Place et à la zone Unesco : il couvre l'ensemble du Pentagone. En cela, nos positions divergent. Des investissements considérables devront être consentis. Les études ont leur utilité, mais des choix doivent, en fin de compte, être opérés. Je me réjouis d'entendre M. Mampaka affirmer que l'environnement est un sujet fortement mobilisateur. Je serais intéressée par un débat sur la comptabilité énergétique de la Ville. Je rappelle que la Ville emploie 7.000 agents et que la cellule énergie est gérée par 4 personnes ! Or 200 bâtiments doivent faire l'objet d'aménagements énergétiques.

Monsieur Fassi-Fihri, les subsides en frais de fonctionnement octroyés aux institutions culturelles n'ont pas varié depuis 2010, ce qui se traduit, en réalité, par une baisse, même si je note des compensations, des travaux et d'autres investissements. Avant de lancer de nouveaux projets, il faut s'assurer de leur viabilité financière et de leur cohérence avec notre objectif de faire de Bruxelles une capitale culturelle.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Coomans de Brachène.

**M. Coomans de Brachène**.- Il y a moins d'un an, j'avais signalé que le bâtiment de l'ancienne CGER était à vendre et que cela aurait été une opportunité pour la Ville, le cas échéant. En 2009, le Centre administratif était annoncé pour 2013 ; en 2011, on nous l'annonce pour 2016... J'en prends acte. Ce que nous économisons sur ce projet, nous le dépensons en consommations énergétiques, car le centre actuel est extrêmement énergivore. En termes d'immobilier, le débat sur le bâtiment des archives ne pourra pas être éludé lors du déménagement du centre administratif. Je vous engage à y réfléchir dès maintenant. Le bâtiment de Sainte-Catherine pourrait être affecté à d'autres fonctions. Pour siéger au conseil d'administration du Théâtre Royal du Parc, je puis affirmer que le montant de 50.000 € ne couvre pas l'inflation et que cette institution est totalement exsangue.

**M. le Bourgmestre**.- Nous devons nous prononcer sur la fixation de la dotation communale à la zone de police de Bruxelles CAPITALE Ixelles pour l'exercice 2012. Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

**M. le Bourgmestre**.- Adopté par 33 voix pour et 7 abstentions.

**M. le Bourgmestre**.- Nous devons nous prononcer sur la liste des transferts inscrits au budget 2012. Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

**M. le Bourgmestre**.- Adopté par 29 voix pour et 11 abstentions.

**M. le Bourgmestre**.- Nous devons nous prononcer sur l'amendement tel que je vous l'ai lu en début de séance. Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

**M. le Bourgmestre**.- Adopté par 37 voix pour et 3 abstentions.

**M. le Bourgmestre.**- Nous devons nous prononcer sur le budget de la Ville pour l'exercice 2012. Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

**M. le Bourgmestre.**- Adopté par 29 voix pour et 11 voix contre.

**M. le Bourgmestre.**- Nous devons nous prononcer sur les douzièmes provisoires pour la période du 1er janvier au 31 mars 2012. Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

**M. le Bourgmestre.**- Adopté par 39 voix pour et 1 abstention.

**M. le Bourgmestre.**- Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

**M. le Bourgmestre.**- La deuxième séance publique est levée.

- *La deuxième séance publique est levée à 22 heures 45.*